



Date de dépôt : 4 septembre 2025

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement d'un montant total de 21 600 500 francs pour un prêt en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Genève

Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio (page 4)

Projet de loi (13650-A)

ouvrant un crédit d'investissement d'un montant total de 21 600 500 francs pour un prêt en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Chapitre I Prêt destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement de 21 600 500 francs est ouvert au Conseil d'Etat pour un prêt en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Genève.

Art. 2 Inscription au patrimoine administratif

Ce prêt est inscrit dans le bilan de l'Etat de Genève au patrimoine administratif.

Art. 3 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2026. Il est inscrit sous la politique publique A – Autorités et gouvernance (rubrique 0250-5460).

² Le remboursement de ce crédit est inscrit sous la politique publique A – Autorités et gouvernance (rubrique 0250-6460).

Art. 4 Intérêts

Ce prêt ne porte pas intérêt.

Art. 5 Modalité du prêt

Ce prêt est remboursable sur une période de 50 ans.

Chapitre II Dispositions finales

Art. 6 Cahier des charges

Le Conseil d'Etat établit une convention avec la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) fixant les modalités de versement et de remboursement du prêt prévu au chapitre I.

Art. 7 Utilité publique

Les investissements prévus au chapitre I sont déclarés d'utilité publique.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, à l'exception de son article 48, alinéa 2.

Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio

La commission des travaux s'est réunie le 26 août 2025, sous la présidence de M. Grégoire Carasso, pour étudier ce projet de loi qui lui a été renvoyé par le Grand Conseil le 22 mai 2025. Que M^{me} Katy Lopez, qui a assuré la rédaction du procès-verbal, soit remerciée de sa précieuse collaboration. A assisté à cette séance : M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique ; qu'il soit également remercié de son soutien toujours attentif au suivi des travaux de la commission.

Présentation du projet de loi 13650 par M^{me} Beatrice Ferrari, directrice de la direction des affaires internationales (DAI), et M. Julien Beauvallet, attaché aux affaires internationales, DAI, département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

M^{me} Beatrice Ferrari rappelle que ce projet de loi vise à accorder un prêt sans intérêt de 21 600 500 francs pour la reconstruction du siège vieillissant de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette dernière a été fondée en 1951 et a pour but de gérer les questions de migration. M^{me} Ferrari précise que le siège n'a jamais été rénové depuis sa construction en 1983 et que la moitié du personnel de l'organisation s'y trouve, tandis que l'autre moitié occupe d'autres bâtiments, ce qui rend difficile l'organisation interne. Le but de ce projet est de regrouper les collaborateurs, ce qui reviendrait à réunir les 600 employés, pour réduire les coûts d'exploitation et répondre aux normes énergétiques. La charge pour le canton représente 30% sur 72 millions requis, le reste étant pris en charge par la Confédération. Le prêt ne couvre pas l'ensemble des coûts, car 34 millions seront pris sur le budget de l'OIM. Il s'agit d'un prêt remboursable sur 50 ans dès la fin des travaux. Le but est également de préserver l'attractivité de Genève face à la concurrence internationale. Le canton assumera 290 000 francs de charges d'intérêts annuels. Il s'agit d'un investissement stratégique, qui répond aux articles 146 et 147 de la constitution, visant à soutenir la Genève internationale. Cela a déjà permis de soutenir la rénovation de l'ONU et de l'OMS, ainsi que de l'OIT.

M^{me} Ferrari souligne qu'il s'agit donc de moderniser un acteur clé qui a plusieurs missions vitales. Elle explique que, même si avec la baisse de financement des Etats-Unis l'OIM est passée de 4 à 2,9 milliards, supprimant ainsi 250 postes à Genève et 6000 postes au total sur 22 000, subissant des coupes massives, il s'agit d'un projet viable dans la crise actuelle, car il n'est pas surdimensionné et veut regrouper des personnes de différents sites. De plus, le comité de l'OIM a estimé que le projet était indispensable pour

l'organisation. Elle rappelle qu'une ville non loin de Genève a proposé à l'OIM de s'y installer pour un euro symbolique et que le projet a donc encore sa pertinence. Elle ajoute que les parlementaires fédéraux ont confirmé leur soutien au projet, qui a été adopté en juin dernier à une quasi-unanimité.

Le nouveau message adopté en juin par le Conseil fédéral pour 2026 à 2029 vise à poursuivre les efforts pour offrir des infrastructures de qualité et qui s'adaptent aux besoins et à la réorganisation. M^{me} Ferrari rappelle à nouveau que la concurrence internationale est très forte, car il y a beaucoup d'offres pour récupérer les organisations internationales de Genève à l'étranger, car c'est un avantage de les attirer. La Confédération a d'ores et déjà annoncé assumer 70% des coûts et attend que Genève assume sa part. Il est donc nécessaire de le faire pour maintenir une crédibilité et éviter tout retard. L'autorisation de construire a été déposée en 2024 et aboutira en septembre 2025, avec des travaux prévus début 2026. M^{me} Ferrari souligne que refuser ce prêt fragiliserait la collaboration et qu'il faut soutenir les organisations dans les phases de transition, car il y a peu d'endroits où il y a autant d'organisations internationales, ce qui constitue un outil précieux ici à Genève. Elle ajoute que le projet s'est attaché à une exemplarité écologique, en recyclant le béton existant du bâtiment actuel de l'OIM, en installant des panneaux solaires et en respectant les normes cantonales. Elle rappelle que le Conseil d'Etat a estimé que le coût était maîtrisé et modeste par rapport aux 4 milliards que les organisations dépensent chaque année à Genève et que, le contexte étant concurrentiel, c'est une bonne nouvelle que l'OIM veuille investir pour rester à Genève, d'autant plus qu'il s'agit d'une organisation clé qui collabore avec beaucoup d'autres.

Questions des députées et des députés

Un député Vert relève que son groupe est favorable à la Genève internationale. Son intervention porte sur trois volets. Le premier concerne le fait que le bâtiment date de 1983, ce qui implique qu'il n'a que 40 ans ; il s'interroge sur le fait d'assumer de ne construire un bâtiment que pour 40 ans et se demande donc s'il faut vraiment tout démolir, même s'il serait plus compliqué de travailler sur le bâti existant. Le deuxième porte sur la réflexion menée pour favoriser la rénovation du bâti à l'avenir, car les ressources mondiales s'épuisent. Enfin, le troisième porte sur les mesures prises pour éviter la climatisation par une ventilation naturelle et sur un raccordement éventuel à GeniLac.

M. Beauvallet répond que le raccordement à GeniLac n'est pas prévu dans le projet initial, mais que l'organisation a déjà pris contact avec les SIG pour budgéter un projet qui l'inclut. M^{me} Ferrari ajoute que le bâtiment a

effectivement 40 ans, mais qu'il n'a pas été entretenu, qu'il n'y a pas eu de travaux et que les coûts seraient plus élevés avec une rénovation. Une reconstruction est donc préférable pour répondre aux normes énergétiques, d'autant plus qu'un recyclage des matériaux est prévu. *Elle propose de fournir les détails de la réflexion qui a abouti à une reconstruction plutôt qu'à une rénovation.*

Par ailleurs, M^{me} Ferrari indique qu'elle encourage les organisations internationales à adopter des mesures d'exemplarité écologique. M. Beauvallet précise qu'il n'y avait pas les mêmes réflexions il y a 40 ans, ce qui a rendu le bâtiment vétuste trop vite, tandis que le projet proposé inclut une logique d'écologie industrielle et a une longue durée de vie, avec un entretien minimal.

Une députée S souhaiterait savoir si ce projet emblématique semble donner un signal positif aux organisations internationales qui envisagent d'aller dans une ville concurrente. D'un point de vue architectural, elle aurait souhaité consulter le plan fourni dans le projet de loi à une échelle plus grande pour le mettre en valeur. Elle précise que le bureau G8A est connu pour ses projets attentifs aux questions paysagères et écologistes dans d'autres villes et elle se réjouit d'un projet de cette qualité.

La rapporteure rappelle que le projet *Junon* est porté par le bureau G8A¹ et Localarchitecture², et renvoie aux notes qu'elle a insérées dans ce rapport.

M^{me} Ferrari mentionne suite à cette intervention qu'un aménagement extérieur est également prévu, avec la préservation des arbres majeurs, quelques coupes prévues, mais avec un remplacement, et qu'il n'y a pas de nouveau parking prévu, car celui existant sera utilisé.

Un député PLR précise, suite à la question précédente du député Ve, qu'il s'agit d'un bâtiment comme tous ceux des années 80, qui sont mal construits, car ce qui était recherché c'était la rentabilité. Il estime qu'il est moins cher de remplacer la structure et que cela est également préférable du point de vue des performances énergétiques. Il souhaiterait entendre à nouveau les chiffres du nombre de postes supprimés à l'OIM. M^{me} Ferrari rappelle qu'il s'agit de

¹ Cf. <https://g8a-architects.com/practice/> : "The firm gained widespread recognition with the Punggol Waterway Terraces project in Singapore, a pioneering example of sustainable and socially inclusive public housing. Since then, G8A has received numerous international awards and competition wins, including for Jakob Factory, a prototype for sustainable architecture in South Vietnam, and the international competition to design the new headquarters of the International Organization for Migration (IOM) in Geneva, further cementing its reputation on the global stage."

² Cf. <https://localarchitecture.ch/>

250 postes déjà supprimés ou délocalisés, sur un total de 1000 postes auparavant à Genève.

A la question de ce même député de savoir si ces chiffres sont à terme ou s'il y en aura d'autres encore, M^{me} Ferrari répond qu'il y en aura encore davantage, car il y a de nombreuses coupes de budget et que le budget américain était élevé dans certaines organisations. Elle explique qu'il y a eu des baisses depuis 2023, avec la réorientation du financement vers les armées, par exemple. Elle annonce qu'il y aura une baisse de 20% à 30% à terme, ce qui représente, pour 29 000 postes au total, 5000 à 6000 postes supprimés d'ici 2026 probablement. Elle rappelle que, même si les licenciements ont lieu maintenant, il faut parfois plusieurs mois avant que les personnes ne partent.

Ce même député s'interroge sur le DDP. Il comprend que l'OIM est au bénéfice d'un DDP, mais qu'il n'est pas indiqué jusqu'à quand, donc qu'il s'agit probablement de 99 ans dès 1984. Il demande si une négociation a été menée, dans le cas où l'OIM quitterait les locaux, afin que l'Etat puisse récupérer les locaux, car l'organisation, elle, ne perdrait rien, car les locaux sont mis à disposition.

M. Beauvallet confirme qu'il s'agit d'un DDP depuis 1984 ou 1985. Il n'a pas connaissance d'une négociation sur ce sujet. M^{me} Ferrari quant à elle explique qu'il existe un DDP à double degré, mais que la clause stipule que les bénéficiaires doivent rendre le bâtiment s'ils le quittent. Elle ajoute que, d'après un audit, cette clause a été estimée défavorable aux organisations, car elles ont investi de l'argent. Une discussion est donc en cours. Il y a une réflexion sur une clause dans le cas où l'organisation quitterait la Suisse, par exemple. Elle ajoute qu'il a parfois été recommandé aux organisations de quitter la Suisse en raison même du DDP et qu'il s'agit donc d'un sujet sensible. Pour ce député, même pour les anciens DDP, la question se pose.

M^{me} Ferrari ajoute qu'il est également prévu qu'il n'y ait pas de possibilité de louer les locaux pour une activité lucrative et que certaines organisations pensent déjà à une façon de se réunir dans les bâtiments pour réduire les coûts.

Un député LC revient sur le montage financier et sur le rôle du canton. Il souhaite également connaître les garanties prévues en cas de problème, notamment lors du départ des organisations concernées. Il demande ce qu'il en serait de la construction, avec des prêts à rembourser.

M^{me} Ferrari explique qu'il y a une viabilité et un financement par l'organisation elle-même, car celle-ci est en mesure de financer et de rembourser. Il s'agit d'un contrat à prix fixe qui inclut l'inflation ; les réserves financières sont déjà prévues. Elle ajoute qu'il y a un contrat entre la Confédération, le canton et l'organisation, et que l'argent transite via la FIPOI.

L'OIM reste le maître d'œuvre et l'argent est versé au fur et à mesure des travaux. Si celle-ci venait donc à partir, le bâtiment reviendrait à l'Etat.

Un député revient sur le fait que le bâtiment est désuet après 40 ans seulement, ce qui correspond à moins de la moitié du DDP. Il souhaite souligner que l'OIM n'a donc pas entretenu, pendant 40 ans, le bâtiment offert. M^{me} Ferrari précise que celui-ci n'était pas offert, car, bien qu'il y ait désormais un prêt pour aider les organisations internationales, cela n'était pas le cas avant et il y avait juste un DDP. Ce député remarque que le DDP représente tout de même des centaines de milliers de francs. M^{me} Ferrari rappelle que le DDP à double degré n'existe que depuis 2006 et que la FIPOI n'est pas responsable de l'entretien.

L'ensemble de la commission prend note que la DAI transmettra des documents portant sur la problématique de la démolition-reconstruction³, le DDP⁴ et le projet architectural⁵. Toutefois, la commission à l'unanimité souligne l'importance de soutenir ce projet de loi au vu des enjeux pour la Genève internationale et décide de passer au vote de ce PL lors de ladite séance.

Délibération

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13650 :

L'entrée en matière est acceptée par 14 voix, soit à l'unanimité des personnes présentes.

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 3 PLR, 2 UDC)

Non : —

Abstentions : —

Vote en deuxième débat

Titre et préambule

Pas d'opposition, adopté.

³ Cf. Annexe 1 – Note DAI du 27 août 2025.

⁴ Cf. Annexe 1 – Note DAI du 27 août 2025.

⁵ Cf. Annexe 2 – Projet Junon, Annexe 3 – Plan masse et Annexe 4 – Rapport du jury.

Chapitre I – Prêt destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le président met aux voix l'Art. 1 *Crédit d'investissement* :

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 2 *Inscription au patrimoine administratif* :

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 3 *Planification financière* :

Pas d'opposition, l'art. 3 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 4 *Intérêts* :

Pas d'opposition, l'art. 4 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 5 *Modalité du prêt* :

Pas d'opposition, l'art. 5 est adopté.

Chapitre II – Dispositions finales

Le président met aux voix l'Art. 6 *Cahier des charges* :

Pas d'opposition, l'art. 6 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 7 *Utilité publique* :

Pas d'opposition, l'art. 7 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 8 *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat* :

Pas d'opposition, l'art. 8 est adopté.

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 13650 dans son ensemble :

Le PL 13650 est adopté par 14 voix, soit à l'unanimité des personnes présentes.

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 3 PLR, 2 UDC)

Non : —

Abstentions : —



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Direction des affaires internationales

Genève, le 27 août 2025

Réponses aux questions de la Commission des travaux du 26 août 2025 sur le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement d'un montant total de 21 600 500 francs pour un prêt en faveur de la FIPOI destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Genève (PL 13650)

1. **Pourquoi l'OIM a pris la décision de démolir et reconstruire son siège plutôt que de le rénover ? Y-a-t-il davantage d'informations, notamment chiffrées, sur les études d'ingénieurs spécialisés qui ont conclu que le bâtiment existant ne répondait plus aux normes actuelles et que toute transformation ou modification importante entraînerait des travaux accessoires très coûteux de mise aux normes structurelles et sécuritaires ?**

Compte tenu des besoins de l'OIM (soit 450 postes de travail pour 600 collaborateurs), ainsi que de nouveaux espaces communs (salles de conférence, etc.), le futur programme ne pouvait pas être intégré dans le bâtiment actuel. Au niveau structurel (statique), il n'est pas possible de surélever le bâtiment existant pour densifier le site.

En raison de l'urgence liée à l'état du bâtiment (avec des surfaces réparties sur plusieurs bâtiments, CAM15/17), des risques en matière de sécurité et mise en conformité, des coûts récurrents liés à la location de locaux externes, et des nombreux avantages qu'offre une nouvelle construction, la démolition et la reconstruction ont été justifiées et soutenues à plusieurs niveaux de la gouvernance (États membres) ainsi que par la direction de l'OIM.

La rénovation peut sembler moins coûteuse à court terme, mais elle n'offre pas la même flexibilité ni la même adaptabilité qu'une nouvelle construction à long terme.

Arguments en faveur de la démolition et reconstruction :

Optimisation de l'espace et réponse aux besoins

- Le programme futur inclut 450 postes de travail pour 600 collaborateurs ainsi que des espaces communs modernes (salles de conférence, de réunion, de formation, etc.). Ce programme ne peut être intégré dans le bâtiment existant en raison de ses limitations structurelles et spatiales.
- Une nouvelle construction permet une meilleure utilisation de l'espace en l'adaptant aux besoins actuels et futurs de l'organisation.

Contraintes structurelles

- Le bâtiment actuel ne peut pas être surélevé pour densifier le site (statique suffisante).
- Les surfaces actuelles sont dispersées sur plusieurs bâtiments, ce qui limite l'efficacité fonctionnelle.

Sécurité et conformité (CVSE) et intégration des nouvelles technologies

- Mise à jour du dispositif de sécurité.
- Les installations techniques (chauffage, ventilation, sécurité, etc.) ne sont pas conformes aux normes actuelles.
- La hauteur sous plafond insuffisante ne permet pas l'installation d'un système de ventilation conforme.
- Technologies de communication avancées, nouvelle forme de travail.

Amélioration de l'accessibilité

- Le bâtiment existant ne répond pas aux normes d'accessibilité actuelles.

- La nouvelle construction permettrait une accessibilité universelle, y compris pour les livraisons (quai des livraisons camion), personnes à mobilité réduite, etc.

Développement durable

- Le nouveau bâtiment visera une conception passive, avec des performances énergétiques élevées (THPE).
- Le projet sera certifié BREEAM.
- Le bâtiment actuel a des façades obsolètes et énergétiquement inefficaces, nécessitant une rénovation complète.

Polyvalence des espaces

- Le projet permettra la création d'espaces multifonctionnels adaptés à : l'organisation de réunions d'organes directeurs ; des conférences internationales ; des sessions de formation.

Absence d'alternative foncière

- Il n'existe pas de terrain disponible pour un nouveau siège ailleurs (aucun échange foncier n'est envisageable).

- 2. Quelles sont les conditions fixées dans le DDP ayant débuté en 1984 relatif à la parcelle n°1087 en cas de départ précipité de l'OIM ou d'insolvabilité de cette dernière par exemple ? Y-a-t-il une valeur de restitution ? Ce DDP est-il à double degré ? Est-il prévu de réviser ce DDP en parallèle des travaux ?**

L'OIM est aujourd'hui au bénéfice d'un DDP pour les parcelles n°1087 et n°1088 d'une durée de 99 ans, à partir du 21 mai 1984 jusqu'au 20 mai 2083. L'acte de ce DDP est à un degré, entre l'État de Genève, l'OIM et la Fondation du Centre international de Genève (FCIG). Il date d'octobre 2003 et de mars et avril 2005. Il comprend également la parcelle n°1086 en faveur de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG), cette dernière ayant fait l'objet d'une fusion par acquisition par la FIPOI en 2016.

Voir l'acte de ce DDP à l'**annexe 1**.

Selon l'article 4.5, l'OIM et la FCIG s'engagent à verser à l'État de Genève une rente de DDP annuelle de 1 CHF.

En cas d'insolvabilité ou de départ anticipé de l'OIM, ce sont les articles 4.7, 4.8, 4.9 de l'acte du DDP suivants qui sont applicables :

- Article 4.8 : L'État de Genève possède un droit de retour anticipé qui peut s'exercer si le superficiaire viole gravement ses obligations contractuelles. Ses obligations sont précisées à l'article 4.7 et sont les suivantes :
 - Maintenir en bon état d'entretien et d'hygiène les constructions et installations fixes établies sur la parcelle et attribuées ;
 - Prendre, de manière générale, toutes les mesures de sécurité nécessaires ;
 - Veiller à ce que les créances garanties par gage grevant la copropriété soient remboursées 3 ans au moins avant l'échéance du DDP ;
 - Acquitter, régulièrement, aux termes prescrits, les intérêts et remboursements contractuels des créances garanties par des gages immobiliers, grevant la quote-part du DDP ;
 - Acquitter les contributions publiques éventuelles, tant fédérales que cantonales et communales, les primes d'assurances et autres charges périodes afférentes à la quote-part du DDP, ainsi qu'aux constructions et installations fixes ;

- Transmettre à son successeur juridique éventuel, les obligations personnelles qui lui incombent en vertu du présent acte, ainsi que les dettes hypothécaires grevant le DDP ;
 - Faciliter le contrôle et la bonne exécution de ses obligations par les agents de l'Etat de Genève ;
 - Exécuter ponctuellement les obligations qu'il doit assumer en vertu du présent contrat.
 - Amortir les constructions et installations fixes, au prorata de la durée du DDP, de manière à ce qu'elles soient totalement amorties à l'échéance du droit ;
 - Occuper personnellement les locaux ; la mise à disposition à d'autres personnes à titre gratuit ou onéreux devra recevoir préalablement l'accord de l'Etat de Genève sur le principe et les conditions. L'Etat de Genève n'est pas tenu d'indiquer ses motifs en cas de refus.
- Article 4.9 : En cas de retour du droit de superficie avant l'échéance du terme, toutes les constructions et installations fixes qui en font partie intégrante passeront en propriété de l'Etat de Genève, à l'exclusion des meubles. Dans ce cas, il sera dû par l'Etat de Genève au superficiaire une indemnité égale aux 4/5^{ème} de la valeur de l'immeuble à dire d'experts. Le superficiaire ne pourra exiger aucune autre indemnité pour quelque motif que ce soit.

Or, il est prévu que cet acte de DDP soit révisé d'ici à la fin de travaux en 2029 pour diverses raisons.

En premier lieu, en 2006, l'Etat hôte a mis en place un nouveau modèle de DDP à 2 degrés incluant la FIPOI comme signataire et des conditions de durée et de retour différentes, destiné notamment aux organisations internationales (OI) bénéficiant d'un prêt pour leur projet immobilier. Plusieurs d'entre elles ont déjà signé ce nouveau modèle, mais ce n'est pas le cas de l'OIM et d'autres OI qui ont critiqué ces nouvelles conditions jugées moins favorables par rapport à l'ancien modèle.

Un groupe de travail réunissant l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), l'Office cantonal des bâtiments, la DAI et la Mission suisse a donc été mis en place. Ce groupe vient de mandater une experte en droit afin de réviser les conditions de l'ensemble des contrats de DDP en faveur des OI et de tenir compte à la fois des intérêts de ces dernières et de ceux de l'Etat de Genève et de la Confédération (garanties financières et maintien des OI sur le territoire notamment). Le modèle de DDP à 2 degrés (Etat-FIPOI et FIPOI-OI) sera maintenu, et il s'agit d'élaborer un modèle de contrat de superficie qui servira de base uniforme aux discussions avec les OI, dont l'OIM. Les résultats de ce mandat sont attendus pour fin 2025.

Une autre raison justifiant la nécessité de réviser cet acte de DDP avec l'OIM est le remaniement de parcelles résultant notamment du regroupement des employés dans le futur bâtiment permettant au canton de conclure un nouvel acte de DDP avec l'OIM pour la parcelle concernée distinct de celui des parcelles appartenant à la FIPOI.

3. Projet d'architecture : Avons-nous davantage de contenu concernant le projet architectural en tant que tel (images de synthèse, plans, etc) ?

Voir le dossier téléchargeable sur le lien ci-après :

<https://www.swisstransfer.com/d/53a73d1-cc73-447f-9a3a-ae1c240ca900>

Celui-ci contient :

- Des images de synthèse du futur bâtiment ;
- Deux plans sur le futur bâtiment ;
- Le rapport détaillé du jury du concours d'architecture, de juin 2022.



GROUPEMENT JUNON

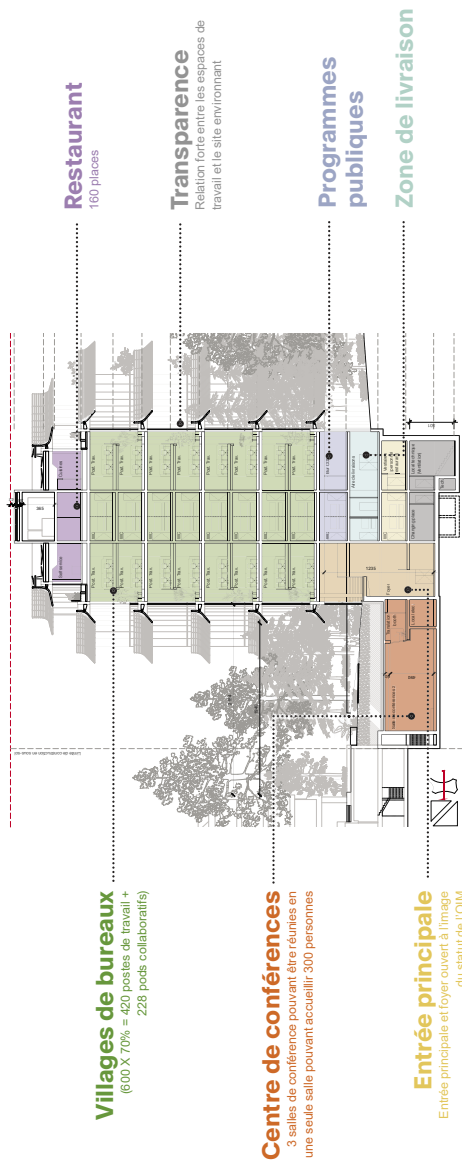
International Organization for
Migration (OIM), Geneva, Switzerland
Pro-Project 2

SOC Meeting

07/27/2023

Section Program

2



CONCOURS SUR INVITATION NOUVEAU SIÈGE DE L'OIM

Concours de projet d'architecture
SIA 142

—
Rapport du jury
juin 2022

INVITE-ONLY CONTEST NEW IOM HEADQUARTERS

Architecture project competition
SIA 142

—
Jury report
June 2022



SIA 142 / CONCOURS
D'ARCHITECTURE
À 1 DEGRÉ
SUR INVITATION

SIA 142 / ONE-STAGE
ARCHITECTURAL
COMPETITION
UPON INVITATION

CONCOURS DE PROJET
D'ARCHITECTURE

PROJECT
COMPETITION

Organisation Internationale
pour les Migrations,
nouveau siège

International Organization
for Migration,
new headquarters

Rapport du jury d'évaluation,
28 et 29 juin 2022

Report of the jury,
28 and 29 June 2022

SOMMAIRE

TABLE OF CONTENTS

Chapitre 1

INTRODUCTION

1

2

4

6

Le mot de la présidente

Le mot du Maître de l'ouvrage

Vue aérienne des bâtiments existants

Chapitre 1

INTRODUCTION

1

3

4

6

President's foreword

Statement of Contracting authority

Aerial view of the existing buildings

Chapitre 2

RAPPORT DU JURY D'ÉVALUATION

7

7

7

7

7

9

10

11

11

12

13

15

17

18

19

Maître de l'ouvrage

Organisateur

Genre de concours et procédure

Objet et objectifs du concours

Critères d'appréciation

Composition du jury

Indemnisation des équipes, prix et mention

Calendrier du concours

Liste des candidats

Déroulement de l'évaluation

Évaluation des projets

Recommandations du jury

Approbation du jury d'évaluation

Levée de l'anonymat

Chapitre 2

EVALUATION PANEL REPORT

20

20

20

20

20

22

23

24

24

25

26

28

30

31

32

Contracting authority

Organizer

Type of competition and procedure

Purpose and objectives of the competition

Evaluation criteria

Jury composition

Compensation of teams, prizes and mentions

Competition timeline

List of candidates

Assessment process

Assessment of the projects

Jury recommendations

Jury approval

Lifting of anonymity

Chapitre 3

PROJETS PRIMÉS

33

Chapitre 3

AWARDED PROJECTS

33

Chapitre 4

PROJETS NON PRIMÉS

95

Chapitre 4

NON-AWARDED PROJECTS

95

INTRODUCTION



Manuelle Gourrand, Présidente du jury / President of the jury

MANUELLE GAUTRAND



Architecte DPLG, bureau Manuelle Gautrand Paris
—
Présidente du jury d'évaluation
President of the jury

FR

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La construction du nouveau siège de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) cristallise tant d'enjeux.

Tout d'abord elle vient prendre place dans un quartier historique et prestigieux nommé Jardin des Nations, dont les qualités urbaines, architecturales et paysagères se sont forgées au fil des projets avec une harmonie qu'il nous faut à présent préserver, voire prolonger : toute nouvelle construction doit savoir se glisser dans ce patrimoine architectural et arboré, avec respect et délicatesse.

Pour autant, avec cette délicatesse en ligne de mire, ce projet de nouveau siège doit savoir s'adresser au Monde : l'OIM est une institution remarquable, dont l'existence et le rôle revêtent une importance grandissante, et dont les enjeux se complexifient au fil des décennies. Ainsi, l'insertion la plus fine possible dans ce site presque intimidant ne doit pas faire oublier le fait que le bâtiment doit représenter cette institution remarquable, afficher le poids qu'elle représente, et revendiquer une place au premier plan dans ce quartier.

Enfin, nous sommes tous inquiets de l'avenir de notre planète et savons combien le secteur du bâtiment reste encore l'un des plus polluants au Monde. Construire ne peut se faire qu'avec cette vision d'une architecture plus vertueuse, économe en matière, plus compacte et plus orientée vers le réemploi, les matériaux biosourcés et bas carbone.

Prendre part à ce jury a été un grand moment : nous n'avons pas été déçus par la qualité, souvent exemplaire, des projets. Presque tous ont su adresser ces trois enjeux que sont l'insertion dans ce site remarquable, une expression souvent majestueuse de l'institution, et cette conscience qu'il nous faut économiser nos ressources et minimiser au maximum notre impact sur l'environnement.

Introduction

1

A ce titre, le projet lauréat a été unanimement reconnu. Il nous a fait prendre conscience du fait que l'architecture, et les architectes, arrivent encore et toujours à dépasser les contraintes, quelles qu'elles soient, pour inventer un projet unique, dont la fluidité et la pureté nous font presque oublier les contraintes qu'il a su dépasser. Le talent est là : vous faire oublier que ce site, en dépit de ses qualités, était un puzzle dense dans lequel toutes les contraintes se superposaient sans donner l'impression de pouvoir laisser une quelconque place à une architecture emblématique.

Et pourtant elle l'est : le projet lauréat a su se glisser dans ce site avec élégance, offrant un jeu de lignes en courbes et de contre-courbes fluïdées entre chaque arbre, s'ouvrant tantôt pour former une place, une entrée, ou bien encore se projetant en avant vers le nord pour afficher sa présence.

Il est à la fois doux et emblématique, simple et d'une grande richesse spatiale. Et il a su faire profiter les usagers de cette richesse spatiale : à l'intérieur, le fonctionnement se développe de manière concentrique : à partir des circulations verticales lisibles qui se situent au centre du volume bâti, les bureaux s'organisent en anneaux tout autour avec une grande flexibilité. Ensuite, des espaces plus informels, installés en double hauteur, viennent les prolonger jusqu'aux façades, laissant libre cours à des usages moins dictés et plus évolutifs dans le temps. Cet espace intermédiaire est à la fois bénéfique pour les usagers mais également pour le climat : il permet de temporiser et de créer une sorte d'entre-deux, entre dedans et dehors, largement planté, naturellement ventilé et meublé avec liberté.

Il est l'un des atouts majeurs du projet qui a su anticiper nos nouveaux modes de vies et proposer à un lieu de travail renouvelé, tour à tour propice à un travail calme à l'abri des allers et venues (dans les bureaux fermés), tantôt à un travail en commun (dans ces espaces intermédiaires), favorisant le partage et les échanges, qu'ils soient cadrés sous la forme de réunions ou bien plus informels. C'est un lieu qui saura séduire les usagers parce qu'il apporte des réponses à nos questionnements et à nos nouveaux besoins, et qu'il saura profondément s'adapter dans le temps.

Le résultat est une architecture dont on sent la recherche d'osmose avec la nature environnante : largement vitrée mais protégée de la lumière par deux strates de brise-soleils, elle offre à la vue les

2

double hautes généreuses de ces espaces de respiration intérieurs, elle prolonge le végétal à l'intérieur du bâtiment, et se glisse ainsi dans ce site si contraint avec une grande impression d'harmonie. Et de cette harmonie ressort une impression de force et de grande pérennité.

EN PRESIDENT'S FOREWORD

The building of the new IOM headquarters (International Organization for Migration) encapsulates so many issues.

First, it is taking place in a historical and prestigious district, the "Jardin des Nations", whose urban, architectural and landscape qualities have been forged with the addition of new projects over time, with a harmony that we must now preserve and indeed continue: new buildings must be able to take their place in this architectural and wooded heritage, with respect and sensitivity.

Yet, with this sensitivity in mind, this new headquarters project must effectively address to the world: the IOM is a remarkable institution, whose existence and role are becoming ever more important, and whose stakes are growing more complex with each passing decade. Hence, the finest possible integration into this almost intimidating site should not obscure the fact that the building must represent this remarkable institution, reflect the weight that it embodies, and occupy a prominent place in this district.

Ultimately, we are all concerned about the future of our planet, and are all too aware that construction remains one of the world's most polluting industries. Construction can only be done with a vision of architecture that is more virtuous, economical with materials, more compact and more oriented towards recycling and the use of bio-based and low-carbon materials.

Being part of this jury has been momentous: we have not been disappointed by the often exemplary quality of the projects. Almost all have successfully addressed the three issues of integration into this remarkable site, an often majestic representation of the institution, and awareness of the need to be economical with our resources, as far as possible minimizing our impact on the environment.

In this respect, the winning project was recognized unanimously. It has brought home to us that architecture and architects are still able to

overcome the constraints, whatever they may be, and create a unique project, the fluidity and purity of which virtually make us forget the constraints that have had to be overcome. Therein lies the talent: the capacity to make you forget that despite its qualities, this site was a dense puzzle in which all the superimposed constraints gave the impression that there was no scope left for emblematic architecture.

And yet it is: the selected project has been able to blend elegantly into this site, with an interplay of curved façades and counter-curves weaving their way between the trees, at times giving way to a square, an entrance, at times projecting forward to the north to show its presence.

It is both gentle and emblematic, simple and spatially very rich. And it has successfully enabled users to benefit from this spatial richness inside, the functions are distributed concentrically: starting with legible vertical connections located at the centre of the built volume, with the offices arranged in a circular pattern all around, and offering a high degree of flexibility. Then, there are more informal double-height spaces, which extend the offices toward the façades, creating leeway for uses that are less prescribed and more evolutionary over time. This intermediate space is beneficial both to users and the climate: it affords the scope to create a kind of intermediate zone between the inside and the outside, extensively greened, naturally ventilated and freely furnished.

One of the key strengths of the project is its capacity to anticipate our new lifestyles and offer a novel kind of workspace, whether suited for work in peace and quiet, away from the comings and goings (in closed offices), or for joint work (in the intermediate spaces), favouring dialogue and exchange, either in the form of structured meetings or in much more informal settings. It is a place that will seduce users, as it offers answers to our concerns and to our new needs, and will prove extremely adaptable over time.

The outcome is a style of architecture that reflects the quest for osmosis with the surrounding nature: making extensive use of glass, though protected from the light by two layers of sunscreens, it displays the generous double-heights of these inside breathing spaces, it extends the vegetation into the building, in that way blending into this site with all its constraints, seemingly with the utmost harmony. And this harmony exudes an impression of strength and of great sustainability.

AMY POPE



*IOM, Directrice Générale Adjointe
chargée de la Gestion et des Réformes
IOM, Deputy Director General
for Management and Reform*

FR

LE MOT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Fondée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et est attachée au principe selon lequel une migration humaine et ordonnée profite aux migrants et à la société. L'OIM fait partie du système des Nations Unies, en tant qu'organisation appa-
rtenante.

L'OIM vient en aide aux migrants dans le monde entier, en élaborant des réponses efficaces à la dynamique changeante de la migration et, à ce titre, elle est une source clé de conseils en matière de politique et de pratique migratoires. L'Organisation œuvre dans des situations d'urgence, en développant la résilience de toutes les personnes en situation de déplacement, et en particulier celles en situation de vulnérabilité, ainsi qu'en renforçant les capacités des gouvernements à gérer toutes les formes et tous les impacts de la mobilité.

L'Organisation est guidée par les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment la défense des droits de l'homme pour tous. Le respect des droits, de la dignité et du bien-être des migrants reste primordial.

L'OIM donnant la priorité à son action sur le terrain, sa présence à Genève en tant qu'institution a depuis toujours été limitée, d'abord dans des baraques provisoires, des bureaux loués et finalement l'immeuble actuel sis au 17 route des Morillons. Après plus de 70 années, l'OIM construit pour la première fois un nouveau bâtiment de Siège, à même de répondre à ses besoins en espace de travail et de place de dialogue avec ses 174 Etats Membres, de manière durable et économe.

Le développement d'un programme de 600 postes de travail et espaces sociaux, ainsi que d'un centre de conférence pour 300

délégués et observateurs sur le site contraint du bâtiment actuel de l'OIM, au débouché du futur Tunnel des Nations, ne fut pas une mission simple pour les 15 architectes internationaux invités au concours d'architecture SIA 142.

Les 14 projets remis ont tous proposé des solutions tentant de répondre à la représentativité d'une institution à la lumière des cultures et expériences variées de ses usagers, tout en s'intégrant dans le site et en offrant une accessibilité universelle à des espaces de travail de qualité, flexibles, collaboratifs, construits en respectant l'environnement et durables.

Le projet lauréat offre une solution intégrée au paysage répondant aux besoins, mais aussi représentant la diversité des membres de l'OIM, de ses collaborateurs et des migrants que nous servons. L'OIM se réjouit de développer ce projet qui mettra à disposition de l'Organisation un lieu de travail performant et adaptable, aux accès clairs et intégrés au site, qui incarnera la place de l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration.

EN

STATEMENT OF CONTRACTING AUTHORITY

Established in 1951, the International Organization for Migration (IOM) is the leading intergovernmental organization in the field of migration and is committed to the principle that humane and orderly migration benefits migrants and society. IOM is part of the United Nations system, as a related organization.

IOM supports migrants across the world, developing effective responses to the shifting dynamics of migration and, as such, is a key source of advice on migration policy and practice. The organization works in emergency situations, developing the resilience of all people on the move, and particularly those in situations of vulnerability, as well as building capacity within governments to manage all forms and impacts of mobility.

The Organization is guided by the principles enshrined in the Charter of the United Nations, including upholding human rights for all. Respect for the rights, dignity and well-being of migrants remains paramount.

Because IOM's primary work is in the field, its Headquarters' presence in Geneva has been limited – ranging from temporary barracks, to rented office space, to its current location. After more than 70 years, IOM, for the first time, is constructing a new Headquarters building to meet its workforce needs as well as to create a place to dialogue with its 174 Member States in a sustainable and economical way.

For the 15 international architects invited to participate in the SA 142 architecture competition, the task was not easy. The new building must allow for 600 workstations and social spaces and a conference center for 300 delegates and observers on the constrained site of the current IOM building, at the gate of the future Tunnel of Nations.

The 14 projects all offered models that attempted to capture the mission of an institution in light of the varied cultures and experiences of its stakeholders, which integrated seamlessly into the site, offering quality universal accessibility of workspaces, allowing flexibility and collaboration, using environmentally friendly and sustainable construction.

The project that won the competition offers a solution that not only enhances the landscape and is fit for purpose, but represents the diversity of IOM's membership, staff, and the migrants we serve. IOM looks forward to developing this project, which will provide the Organization with an efficient and adaptable workplace with clear and integrated access, which will embody IOM's position as the leading intergovernmental organization in the field of migration.

VUE AÉRIENNE DES BÂTIMENTS EXISTANTS
AERIAL VIEW OF THE EXISTING BUILDINGS



RAPPORT DU JURY D'ÉVALUATION

FR

01 MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage et pouvoir adjudicateur pour le présent concours de projets est :

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Route des Morillons 17
CH-1211, Genève 19

02 ORGANISATEUR

L'organisation du concours est assurée par :

A-Architectes Sàrl / Barbara Thirion & François Joss
Avenue de Châtelaine 43
CH-1203, Genève

03 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours d'architecture de projets, anonyme, à un degré, en procédure sur invitation, conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

La procédure n'est pas soumise au régime légal des marchés publics en Suisse.

La langue officielle du concours est le français et l'anglais. En cas de divergence entre les versions française et anglaise du présent rapport, la version française prévaudra.

04 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Les conditions de réussite identifiées par l'OIM sont synthétisées par les termes suivants :

- Programme ;
- Contexte ;
- Domaine paysager.

En regard des besoins actuels et futurs des utilisateurs, les enjeux programmatiques principaux qui ont été arrêtés sont les suivants :

1. Espaces de travail individuel — total surface de plancher utile 3602 m²

Ces espaces individuels comprendront :

- des bureaux privés ;
- des postes de travail pour des tâches demandant de la concentration et du calme, et/ou des téléconférences ;
- des hubs pour permettre la flexibilité et la mobilité des collaborateurs.

2. Espaces de travail collaboratif — total surface de plancher utile 1695 m²

Ces espaces de travail collaboratif comprendront :

- des casiers prévus pour tous les collaborateurs ;
- des pods pour 2 à 4 collaborateurs ;
- des salles de réunion de petit, moyen et grand format ;
- des salles de conférence.

3. Espaces communs et sociaux — total surface de plancher utile 1577 m²

Ces espaces communs et sociaux comprendront :

- un hall d'accueil organisé par étapes, soit avec un portail, un bureau d'accueil pour le contrôle d'identité, une salle d'attente, un passage de sécurité, un hall menant aux ascenseurs et aux escaliers, permettant également l'affichage des communications de l'OM et l'échange informel ;
- des mini hub pour fournir de l'eau et des cafés ;
- un restaurant avec cuisine et comptoir ;
- des salles à manger séparées avec un accès privé dans le hall principal ;
- une salle de sport avec des vestiaires communs non genrés, ainsi qu'un local de stockage ;
- des salles de prières et de méditation.

4. Espaces de support — total surface de plancher utile 1783 m²

Les espaces de support comprendront :

- une bibliothèque accessible au personnel ainsi qu'aux visiteurs ;
- des salles d'impression ;
- des espaces média et TV studio ;
- une infirmerie ;
- une salle d'allaitement ;
- un espace courrier et imprimeur pour le dépôt et ramassage du courriel et pour les travaux de reprographie ;
- un espace de support IT ;
- un dépôt d'archives ;
- un local d'entretien ;

- un local serveur ;
- une salle de contrôles ;
- un quai de livraison et dépôt ;
- une salle de stockage ;
- un local pour les systèmes de gestion des bâtiments et des salles de machines.

5. Espace public et centre de conférence de 300 places — total surface de plancher utile 681 m²

Ceci comprendra :

- une salle de conférence flexible divisible en trois modules, comprenant une salle de contrôle technique et des cabines de traduction ;
- un espace ouvert au grand public avec entrée séparée pour les visiteurs institutionnels ;
- un espace annexe à la salle de conférences ;
- des espaces de travail ;
- un local de reproduction ;
- une salle de réunion du comité.

6. Aménagements extérieurs

Par ailleurs, les aménagements extérieurs devront prendre

en considération les éléments suivants :

- accès libre des piétons aux locaux ;
- accès facilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- signalétique adaptée aux personnes à visibilité réduite ou non voyante ;
- accès des véhicules contrôlé par des bornes de sécurité ou d'autres mesures intégrées au paysage ;
- circulation des véhicules et celle des piétons doivent être séparées si possible ;

- accès au bâtiment pour les véhicules d'urgence (pompiers, ambulances, etc.) doit être assuré conformément à la réglementation locale;
- accès des véhicules de livraison séparé de l'accès principal;
- entrée principale et entrée VIP;
- accès piéton-vélo depuis le futur Cours des Nobels possible s'il s'inscrit dans le projet d'aménagement paysager;
- accès piétons-vélos depuis le chemin de la Riote possible s'il s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement paysager;
- accès piétons-vélos depuis la route des Morillons obligatoire.
- qualités architecturales: traitement du volume, des éléments architecturaux proposés et adéquation avec les valeurs fondamentales de l'IOIM;
- les qualités fonctionnelles et la pertinence de la distribution programmatique proposée;
- qualités environnementales et constructives: sobriété énergétique, adaptation aux changements climatiques, efficacité énergétique, valorisation des énergies renouvelables.
- Une attention particulière sera portée sur le soin de la qualité de la lumière et ventilation naturelle dans les différents espaces. Un choix de matériaux de construction à faible énergie grise doit être privilégié et un recyclage des matériaux de démolition dans le béton des futures constructions. La part de pleine-terre du projet, ainsi que la surface de sol naturel et perméable du projet doivent également être optimisées;
- qualités de l'accessibilité du site en termes de mobilité douce et de transport individuel motorisé, organisation des flux et des circulations;
- l'économie générale du projet.

05 CRITERES D'APPRECIATION

Conformément au chapitre 4.8 en page 31 du règlement du concours **Document A1 – Règlement et programme**, les projets soumis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (*sans ordre hiérarchique*):

- flexibilité de la proposition en relation avec les déchaînements des différents modes de travail;
- conformité avec le programme et le règlement;
- mise en valeur des objectifs du projet de l'IOIM;
- qualité urbaine et paysagère: qualité et clarté du concept, mise en valeur du site;
- qualité de l'intégration dans le contexte: relation avec l'environnement naturel et bâti et qualité de l'accès;
- qualité des aménagements et espaces extérieurs proposés;

0.6

COMPOSITION DU JURY

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes:

Présidente

- **M^{me} Manuelle GAUTRAND**
Architecte DPLG, Paris

Membres OIM

- **M^{me} Amy POPE**
Directrice générale adjointe pour la gestion et la réforme
- **M Joseph APPIAH**
Contrôleur / Directeur Département de la Gestion financière et administrative
- **M Chaminda DASSANAYAKE**
IOM Spécialiste RH (*excusé*)
- **M Christophe FAYRE**
Directeur HQ Building, architecte EPF
- **M^{me} Giulia Banakai TSHILUMBA**
Représentante Global Staff Association Committee (GSAC)
- **Son Excellence M Lansana GBERIE**
Ambassadeur, Représentant permanent de la République de Sierra Leone auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations

internationales à Genève, représentant du Bureau du Conseil OIM (Premier Vice-Président)

Membres professionnels

- **M^{me} Wing-Chung CHEUNG**
Architecte EPF, cheffe de programme, Service du développement immobilier; Fondation des immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI), Genève
- **M^{me} Daria DE SETA**
Architecte POLIMI & ETSAB, Barcelone
- **M^{me} Nuria FERNANDEZ**
Architecte et urbaniste EPF, adjointe au Service Aménagement, Travaux publics et Energie de la Commune du Grand-Saconnex
- **M^{me} Famy GILLIERON NOVOA**
Ingénieure EIG/HES, Genève
- **M^{me} Gisue HARIRI**
Architecte Cornell University, New York (*excusée*)
- **M^{me} Valérie HOFFMEYER**
Architecte paysagère HES FSAP, Genève
- **M^{me} Momoyo KAJIIMA**
Architecte JWU & Tokyo Tech, Tokyo
- **M^{me} Christiane VON ROTEN**
Architecte EPF SA, Lausanne

- **M^{me} Ariane WIDMER PHAM**
Architecte et urbaniste EPF SIA FSU FAS,
urbaniste cantonale – Office de l'Urbanisme, Genève

Suppléants OIM

- **M^{me} Monica GORACCI**
Directrice, Département du programme de soutien
et de la gestion des Migrations

- **M Antonio VITORINO**
Directeur général OIM

Suppléants professionnels

- **M Florent AGAT**
Chef de projet, Office de l'Urbanisme, Genève

- **M^{me} Marion GUINAND**
Architecte EPF, Genève

- **M^{me} Nikita SAUGY**
Ingénieure EPF, Genève

- **M^{me} Kristina SYLLA WIDMANN**
Architecte UDM FAS SIA, Genève

07 INDEMNISATION DES ÉQUIPES, PRIX ET MENTION

Le jury a disposé d'une somme globale de CHF 250'000.– HT pour l'attribution de cinq prix ou mentions dans les limites fixées par l'article 17.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Selon l'article 17.4 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, une partie équitable de la somme globale sera répartie de manière égale, sous forme d'indemnité entre les participants dont les travaux ont été admis au jugement.

08 CALENDRIER DU CONCOURS

- Lancement du concours + diffusion
des documents aux bureaux invités 09.02.2022
- Visite du site 16.02.2022
- Retrait maquettes vierges
par bureaux co-associés 16.02.2022
- Soumission de questions
par les participants 18.02.2022
- Réponses aux questions du jury 04.03.2022
- Soumission des projets 03.06.2022
- Soumission des maquettes 22.06.2022
- Évaluation des projets 28/29.06.2022
- Exposition des projets (vernissage) 15.11.2022

LISTE DES CANDIDATS

Les bureaux d'architectes invités autorisés à participer à ce concours sont coassociés à un architecte local. Il s'agit de (par ordre alphabétique) :

BUREAUX INVITÉS

- 1. Adjaye Associates (Ghana / Royaume-Uni)
- 2. Crossboundaries (Chine)
- 3. Diller Scofidio + Renfro (États-Unis)
- 4. GBA (Vietnam)
- 5. Innia (Royaume-Uni)
- 6. Kéré Architecture (Burkina Faso / Allemagne)
- 7. Nlé (Nigeria / Pays-Bas)
- 8. Productora (Mexique)
- 9. Rozana Montiel (Mexique)
- 10. Sebastián Irrazaval (Chili)
- 11. Selgascano (Espagne)
- 12. Sharon Davis (États-Unis)
- 13. SJK Architects (Inde)
- 14. Studio Anna Heringer (Allemagne)
- 15. Toshiko Mori Architect (États-Unis)

BUREAU SUISSE CO-ASSOCIÉ

- di-c Architecture et Construction (Genève)
- CCHE (Lausanne)
- Itten + Brechtbühl (Genève)
- Local Architecture (Lausanne)
- Burckhardt + Partner (Genève)
- Atelier OI (La Neuveville)
- Frei Stefani (Genève)
- RDR Architecture (Lausanne)
- Dreier Frenzel (Lausanne)
- Tekhné (Genève)
- D2 Architectes et Associés (Genève)
- Nomos Architects (Genève)
- AAG Grivel + Girod (Genève)
- Baumschlager Eberle (St-Gall)
- di-a / designlab architecture (Genève)

En cours de procédure, en avril 2022, le bureau Kéré Architecture informe le MO qu'il décline sa participation au concours.

10 DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

Le jury d'évaluation a siégé les 28 et 29 juin 2022 au Centre Occuménique (COE), à Genève. Quatorze projets ont été rendus et admis pour l'évaluation.

10.1 Documents demandés aux participants

Le rendu demandé est limité à 4 feuilles non plées au format A0 paysage (horizontal) de 84,1 × 118,9 cm, impression recto, sur lesquelles doivent figurer les éléments suivants:

- Un plan de contexte devant comprendre l'aménagement extérieur, les accès et la circulation, ainsi que la relation avec les bâtiments existants au niveau des rez-de-chaussée le périmètre du site et le périmètre du concours doivent être clairement lisibles;
- Un plan de situation à l'échelle 1:500 devant comprendre l'aménagement extérieur, les accès et la circulation, ainsi que la relation avec les bâtiments existants;
- Le périmètre du site et le périmètre du concours doivent être clairement lisibles;
- Une vue extérieure en 3D du bâtiment, dont une sur l'entrée principale;
- Des vues intérieures dont sur les espaces de travail standard;
- Des plans et coupes à l'échelle 1:200 devant comprendre le terrain naturel, les valeurs altimétriques de chaque niveau en plan et en coupe (base des façades, acrotères et autres points significatifs), les lignes de référence de la coupe, la dénomination des parties du programme, ainsi

- que les équipements et le mobilier à titre indicatif;
- Le gabarit légal selon la LCI indiqué en traitillé sur la coupe;
- La hauteur du plafond aérien indiquée en traitillé sur la coupe;
- Une coupe constructive intentionnelle à l'échelle 1:50 sur la/s partie/s plus représentative/s de la façade.

Il a également été demandé en sus des 4 planches, les éléments suivants:

- Un jeu de réductions A3 (42 cm × 29,7 cm) de chaque planche, imprimées en couleur, orientation paysage, impression recto;
- Les fiches techniques dûment complétées, soit:
 - (a) la surface programmatique demandée par les utilisateurs et proposée par le candidat;
 - (b) les surfaces et volumes selon la SIA 416;
- Un cahier détaillant le calcul des surfaces de plancher et des surfaces utiles (norme SIA 416), avec un schéma clair (surfaces considérées et chiffres) pour chaque étage du bâtiment projeté + volumes SIA;
- Une maquette à l'échelle 1:500 basée sur le modèle vierge remis aux concurrents (rendu en blanc).

10.2 Liste des projets rendus

- | | |
|-----|--------------------------------|
| (1) | Panier du monde |
| (2) | Junon |
| (3) | Common Ground |
| (4) | Domicile |
| (5) | One Roof |
| (6) | A Monument for Equality |
| (7) | Terre Commune |

- (8) **Ark**
 - (9) **Common Ground**
 - (10) **The Nest**
 - (11) **In (full) bloom**
 - (12) **Journey through Myriad landscapes**
 - (13) **Green Diversity**
 - (14) **Earth Base**
- 10.3 Contrôle et conformité des dossiers de sélection**
- Les projets soumis par les concurrents ont été vérifiés par les organisateurs quant au respect des éléments suivants :
- le projet a été soumis dans le délai convenu (lieu, date et heures) ;
 - le projet est complet et soumis sous la forme demandée ;
 - les conditions de participation sont remplies.
- 10.4 Expertises des projets rendus**
- L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.
- Elle a été conduite du 8 au 24 juin 2022 par les spécialistes-conseils du jury, soit :
- Spécialistes-conseil**
- **M^{me} Tiphaine BUSSY-BLUNIER**
Cheffe de projet, Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), Genève
 - **M^{me} Chrystelle CHARAT**
Directrice, Office Cantonal des Transports (OCT), Genève
 - **M Alain MATHEZ**
Attaché de direction, Office des Autorisations de Construire (OAC), Genève
 - **M^{me} Clementine VAUTHEY**
Cheffe de projet, Office cantonal de l'énergie (OCEN), Genève
 - **M. Walter VETTERLI**
Chef de secteur, Office cantonal de l'environnement (OCEV), Genève
 - **M Daniel DORSAZ**
Economiste, Institut pour l'Economie et la Construction SA, Lausanne
 - **M Thibaud MEYNET**
Ingénieur EPF, Karakas & Français, Lausanne
 - **M Julien MONNEY**
Responsable du Service de la gestion immobilière, Fondation des Immeubles Pour les Organisations Internationales (FIPOI), Genève
- Les rapports des experts sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours de l'évaluation.

11

ÉVALUATION DES PROJETS

11.1 Déroulement du jugement

En conformité avec le règlement, les membres du jury Mme Gisèle HARRI et M^{me} Chaminda DASSANAYAKE ont été excusés. Ils ont été suppléés respectivement par M^{me} Kristina SYLLA WIDMANN et M^{me} Monica GORACCI.

Les dix-neuf membres du jury ont été répartis en deux groupes de travail en vue de l'analyse des projets et de leur présentation commune.

A préciser que seize membres ont le droit de vote.

11.2 Projets admis à l'évaluation

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 14 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenues dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

A l'exception du projet (13) **Green Diversity**, dont la maquette du projet est en couleur ne respectant pas les critères du cahier des charges imposant un rendu en blanc. A la majorité des votants, la maquette n'a pas été dévoilée ni appréciée durant toute la durée de l'évaluation. Seules les planches papier ont pu être affichées et présentées aux membres du jury.

Le jury décide toutefois de ne pas sanctionner le projet n°13 **Green Diversity** par anticipation.

11.3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets, en présence des organisateurs qui commentent chacun des projets, planches et maquettes.

11.4 Projets à exclure de la répartition des prix

Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que tous les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges.

11.5 Premier tour de l'évaluation

Le jury effectue un premier tour de jugement et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants:

- idée et identité unitaire: langage ouvert, transparence du bâtiment, lieu de rencontre et avec le moins de barrières possible;
- lisibilité claire des accès dans le bâtiment et à l'intérieur;
- flexibilité des espaces et fluidité de l'organisation typologique;
- choix sur le positionnement de l'entrée principale et de services (sur la route des Morillons et /ou le chemin de la Riote) en relation avec la nouvelle organisation de flux (piétonnier et transports publics) du quartier;
- lumière naturelle et protection solaire;
- dialogue avec le bâtiment attenant;
- intégration de la pente et des seuils;
- intégration de l'allée de chênes et du cordon boisé du chemin de la Riote;
- intégration vis-à-vis du contexte du jardin des Nations;
- prise en compte du Cours des Nobel.

Les projets sont ensuite réexaminés par l'ensemble du jury. À l'issue de ce premier tour d'examen des projets, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les sept projets suivants :

- (3) **Common Ground**
- (4) **Domicile**
- (5) **One Roof**
- (6) **A Monument for Equality**
- (8) **Ark**
- (9) **Common Ground**
- (14) **Earth Base**

Les projets suivants sont ainsi retenus au 1^{er} tour :

- (1) **Panier du monde**
- (2) **Junon**
- (7) **Terre commune**
- (10) **The Nest**
- (11) **In (full) bloom**
- (12) **Journeys through myriad landscapes**
- (13) **Green diversity**

11.6 Deuxième tour de l'évaluation

En date du 29 juin 2022, soit le second jour d'évaluation, le jury prend connaissance des analyses économiques, techniques et légales par les experts qui présentent leur rapport s'agissant de MM Dorsaz, économiste IEC, Meynet, ingénieur Karakas & Français, et Mathez, architecte OAC, ainsi que les autres rapports lus par les organisateurs du concours.

Cette lecture approfondie permet de reconsidérer certains projets retenus et écartés la veille par les membres du jury.

L'analyse s'est notamment portée sur la vérification économique, structurelle et des contraintes ainsi que normatives en regard des lois cantonales en vigueur (LCI).

Ainsi, à la lumière des expertises, le jury décide d'écarter au deuxième tour les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants :

- respect ou optimisation surfacique du programme ;
- cohérence économique en regard des matériaux, des éléments structurels et de leur mise en œuvre proposés ;
- rationalité structurelle des projets et notamment des sous-sols (sous-œuvre, relation avec le bâtiment et les arbres attenants) ;
- difficulté de mise en œuvre ;
- respect de la distance au bâtiment attenant en regard de la hauteur du bâtiment ;
- alignement sur la route des Morillons ;
- respect de la distance de la limite de la propriété Nord (Mission du Brésil).

Les projets écartés au deuxième tour sont les suivants :

- (1) **Panier du monde**
- (11) **In (full) bloom**
- (10) **The Nest**
- (12) **Journey through Myriad landscapes**

11.7 Tour de rattrapage

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury repêche les projets suivants :

(1) **Panier du monde**
(10) **The Nest**

11.8 Résultat de l'évaluation et attribution des prix et mentions

A l'issue du tour de repêchage, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le chapitre 3.9 du Document A1 – Règlement et programme.

Projet n°2 JUNON	Projet n°13 GREEN DIVERSITY	Projet n°7 TERRE COMMUNE	Projet n°6 PANIER DU MONDE	Projet n°10 THE NEST
1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix CHF 45'000.– HT	Mention – 2 ^e prix CHF 30'000.– HT	2 ^e rang – 3 ^e prix CHF 20'000.– HT	Mention – 4 ^e prix CHF 10'000.– HT	Mention – 5 ^e prix CHF 5'000.– HT

En outre, tous les projets remis et admis au jugement reçoivent une indemnité d'un montant de CHF 10'000.-.

12 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury félicite les concurrents pour leur travail et souligne la grande qualité des projets rendus, ceci malgré les contraintes du site et du programme.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le **projet lauréat n° 02** **Junon** possède des qualités et les potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage et des utilisateurs.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet.

En vue de la mise en place de ce projet, le jury recommande de manière générale les axes suivants :

- Organiser une rencontre avec l'office en charge de la LCI pour la vérification des dérogations et comment elles devront être gérées;
- Retravailler l'économie dans la mise en œuvre du projet et son exploitation;
- Vérifier plus finement et dans le détail le concept et la typologie des espaces de travail proposés avec les utilisateurs;
- Affiner la matérialité du jardin d'hiver et de son usage;
- Développer le concept végétalisé du jardin d'hiver qui possède une grande qualité;
- Optimiser les sous-sols dont les locaux techniques dans le dernier sous-sol;
- Affiner l'avancée de la pointe sur le cordon boisé pour en assurer la continuité;
- Développer une recherche de l'apport de lumière et ventilation naturelles dans les sous-sols;

- Affiner le rapport des aménagements extérieurs avec les bâtiments existants (bâtiment situé à la route des Morillons 15) ;
- Vérifier le principe des bureaux sans ouvrants directs en façade avec l'office cantonal de l'inspection du travail (OCRT). En lien avec le développement du jardin d'hiver.

Des appréciations et des recommandations plus détaillées sont décrites dès la page 33, ceci pour les cinq projets lauréats.

13 APPROBATION DU JURY D'ÉVALUATION

Ce document a été approuvé par le jury :

M^{me} Manuelle
Gautrand



M^{me} Amy
Pope



M Joseph
Appiah



M Christophe
Favre



M Lansana
Gberie



M^{me} Monica
Goracci



Mme Giulia Banakai
Tshilumba



M Antonio
Vitorino



M^{me} Wing-Chung
Cheung



M^{me} Daria
de Seta



M^{me} Nuria
Fernandez



M^{me} Fanny
Gillieron Novoa



M^{me} Valérie
Hoffmeyer



M^{me} Momoyo
Kajima



M^{me} Christiane
von Roten



M^{me} Kristina
Sylla Widmann



M^{me} Ariane
Widmer Pham



M Florent
Agat



M^{me} Marion
Guinand



M^{me} Nikita
Saugy



44

LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de numérotation des projets.

EVALUATION PANEL REPORT

EN

01 CONTRACTING AUTHORITY

The contracting authority for this competition is:

International Organization for Migrations (IOM)
Route des Morillons 17
CH-1211, Geneva 19

02 ORGANIZER

The organization of this competition is led by:

A-Architectes Sàrl / Barbara Thirion & François Joss
Avenue de Châtelaine 43
CH-1203, Geneva

03 TYPE OF COMPETITION AND PROCEDURE

This competition is an anonymous, one-degree, architectural competition upon invitation in accordance with the rules for architectural and engineering competitions SIA 142 (2009 edition).

The procedure is not subject to the legal regime of public procurement in Switzerland.

The official languages of the competition are French and English. In the event of any discrepancy between the French and English versions of this report, the French version shall prevail.

04 PURPOSE AND OBJECTIVES OF THE COMPETITION

The success factors identified by IOM are summed up as follows:

- Programme;
- Context;
- Landscape.

In the light of present and future needs of users, the following are the main programmatic criteria that have been decided on:

1. Individual workspaces – total net usable area 3602 m²

These individual spaces will include:

- private offices;
- workstations for tasks that require concentration and peace and quiet, and/or for teleconferences;
- hubs to enable staff flexibility and mobility.

2. Collaboration workspaces – total net usable area 1695 m²

These collaboration workspaces will include:

- lockers for all staff members;
- collaboration pods for 2 to 4;
- small, medium-size and large meeting rooms;
- conference rooms.

3. Common and social spaces – total net usable area 1577 m²

These common and social spaces will comprise:

- a lobby organized in stages, i.e., with a doorway, a reception desk for identity checks, a waiting room, a security passage, a hallway leading to the lifts and stairs, also allowing for IOM communications to be displayed and for informal exchanges to take place;
- mini-hubs to provide water and coffee;
- a restaurant with kitchen and bar;
- separate dining rooms with a private access in the main lobby;
- sports activity room with shared, gender-neutral changing rooms, and a storage facility;
- meditation and prayer rooms.

4. Support spaces – total usable area 1783 m²

These support spaces will include:

- a library accessible to staff and visitors;
- printer rooms;
- media spaces and TV studio;
- a first aid medical centre;
- a nursing room;
- a mail and printer area for email drop-off and pick-up and for copying processes;
- an IT helpdesk;
- a repository for archives;
- a maintenance facility;
- a server room;
- a control room;
- a delivery area and quay;

- a storeroom;
- building management systems and plant rooms.

5. Public area and 300-place conference centre – total net usable area 681 m²

This will comprise:

- a flexible conference room divisible into three modules, including a technical control room and interpreting booths;
- an area open to the general public with a separate entrance for institutional visitors;
- a space adjoining the conference room;
- workspaces;
- a reproduction room;
- a committee meeting room.

6. Outdoor facilities

Furthermore, the outdoor facilities must make allowance for the following elements:

- free access for pedestrians to the premises;
- facilitated access for people with reduced mobility;
- signage adapted to visually impaired or blind people;
- vehicle access controlled by security bollards or other measures integrated into the landscape;
- vehicular and pedestrian traffic must be separated if possible;
- access to the building for emergency vehicles (fire engines, ambulances, etc.) must be assured in accordance with local regulations;
- access for delivery vehicles separate from the main entrance;
- main entrance and VIP entrance;

Particular attention will be paid to the careful consideration of the quality of light and natural ventilation in the different spaces. Preference must be given to low embodied-energy construction materials and to recycling demolition materials in the concrete used for future constructions. The project ground and natural/permeable soil surface must also be optimized;

- qualities of the site's accessibility in terms of soft (non motorised) mobility and individual motorised transport, organisation of flows and traffic;
- general economics of the project

- pedestrian and bicycle access possible from the future Cours des Nobels if it fits into the landscaping project;
- pedestrian and bicycle access possible from chemin de la Rirole if it fits into the landscaping project;
- mandatory pedestrian and bicycles access from route des Morillons.

05 EVALUATION CRITERIA

Pursuant to section 4.8 (page 31) of the competition rules **Document A1 – Rules of procedure and programme**, submitted projects have been judged on the basis of the following evaluation criteria (*no hierarchical order*):

- flexibility of the proposal in relation to the variations of the different work modes;
- compliance with the programme and the regulations;
- enhancement of IOM's project aims;
- urban and landscape qualities: quality and clarity of the concept, enhancement of the site;
- quality of integration into the context: relationship to the natural and built environment and quality of access;
- quality of the proposed outdoor facilities and spaces;
- architectural qualities: ingenuity of the proposed mass and volumes, quality of light and architectural elements and their adequation with IOM's core values;
- functional qualities and relevance of the proposed programmatic distribution;
- environmental and construction qualities: energy sobriety, adaptation to climate change, energy efficiency, promotion of renewable energies.

06

JURY COMPOSITION

Appointed by the contracting authority, the jury comprises the following persons:

President

- **Mrs. Manuelle GAUTRAND**
Architect DPLG, Paris

IOM members

- **Mrs. Amy POPE**
Deputy Director General for Management and Reform
- **Mr. Joseph APIAH**
Comptroller / Director Department of Financial and Administrative Management
- **Mr. Chaminda DASSANAYAKE**
IOM HR Policy specialist (*excused*)
- **Mr. Christophe FAVRE**
Director HQ Building, architect EPF
- **Mrs. Giulia Banakai TSHILUMBA**
Global Staff Association Committee (GSAC) Representative
- **H.E. Mr. Lansana GBERIE**
Ambassador, Permanent Representative of Sierra Leone to the United Nations Office and other international organizations in Geneva (First Vice-Chairperson, IOM Council Bureau)

Professional members

- **Mrs. Wing-Chung CHEUNG**
Architect EPF, Head of Program, Real Estate Development Department, Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI), Geneva
- **Mrs. Daria DE SETA**
Architect POLIMI & ETSAB, Barcelona
- **Mrs. Nuria FERNANDEZ**
Architect and urbanist EPF, deputy of the Service Aménagement, Travaux publics et Energie of the Commune of Grand-Saconnex
- **Mrs. Fanny GILLIERON NOVOA**
Engineer EIG/HES, Geneva
- **Mrs. Gisue HARIRI**
Architect Cornell University, New York (*excused*)
- **Mrs. Valérie HOFFMEYER**
Landscape architect HES FSAP, Geneva
- **Mrs. Momoyo KAJIIMA**
Architect JWU & Tokyo Tech, Tokyo

- **Mrs. Christiane VON ROTEN**
Architect EPF SIA, Lausanne
- **Mrs. Ariane WIDMER PHAM**
Architect and urbanist EPF SIA FSU FAS,
Cantonal town planner, Office de l'Urbanisme,
Geneva

OIM alternates

- **Mrs. Monica GORACCI**
Director, Department of Programme Support
and Migration Management
- **Mr. Antonio VITORINO**
Director General IOM

Professional alternates

- **Mr. Florent AGAT**
Project manager, Office de l'Urbanisme, Geneva
- **Mrs. Marion GUINAND**
Architect EPF, Geneva
- **Mrs. Nikita SAUGY**
Engineer EPF, Geneva
- **Mrs. Kristina SYLLA WIDMANN**
Architect UDM FAS SIA, Geneva

**COMPENSATION OF TEAMS,
PRIZES AND MENTIONS**

The Jury had a total amount of CHF 250,000 (excl. tax) to award five prizes, or mentions, within the limits laid down in Article 17.3 of the Rules for Architecture and Engineering Competitions, SIA 142, 2009 edition.

Under article 17.4 of the Rules for Architecture and Engineering Competitions, SIA 142, a fair share of the overall sum will be distributed equally, and an indemnity, among participants whose work has been admitted to judgement.

COMPETITION TIMELINE

- Competition launch + distribution
of the documents to invited offices 09.02.2022
- Site visit 16.02.2022
- Withdrawal of blank models
by co-associated offices 16.02.2022
- Submission of questions by participants 18.02.2022
- Answers to questions by the jury 04.03.2022
- Submission of projects 03.06.2022
- Submission of models 22.06.2022
- Assessment of projects 28/29.06.2022
- Projects exhibition (vernissage) 15.11.2022

LIST OF CANDIDATES

Invited architectural offices allowed to participate in this competition are co-associated with a local architect. These are (in alphabetical order):

INVITED

- 1. Adjaye Associates (Ghana / United Kingdom)
- 2. Crossboundaries (China)
- 3. Diller Scofidio + Renfro (United States)
- 4. GBA (Viet Nam)
- 5. hmma (United Kingdom)
- 6. Kéré Architecture (Burkina Faso / Germany)
- 7. Nlé (Nigeria / Netherlands)
- 8. Productora (Mexico)
- 9. Rozana Montiel (Mexico)
- 10. Sebastian Irarrázaval (Chile)
- 11. Selgascano (Spain)
- 12. Sharon Davis (United States)
- 13. SJK Architects (Ireland)
- 14. Studio Anna Heringer (Germany)
- 15. Toshiko Mori Architect (United States)

ASSOCIATED OFFICE

- di-c Architecture et Construction (Geneva)
- CCHE (Lausanne)
- Itten + Brechtbühl (Geneva)
- Local Architecture (Lausanne)
- Burckhardt + Partner (Geneva)
- Atelier Of (La Neuveville)
- Frei Stefani (Geneva)
- RDR Architecture (Lausanne)
- Dreier Frenzel (Lausanne)
- Tekline (Geneva)
- D2 Architectes et Associés (Geneva)
- Nomos Architects (Geneva)
- AAG Grivel + Girod (Geneva)
- Baumschläger Eberle 61. Gallen)
- di-a / designlab architecture (Geneva)

In April 2023, during the procedure, the Kéré Architecture office informed the contracting authority that it would decline to participate in the competition.

10 ASSESSMENT PROCESS

The jury met on 28 and 29 June 2022 at the Ecumenical Centre (WCC) in Geneva. Fourteen projects were submitted and admitted for assessment.

10.1 Documents requested from participants

The requested rendering is limited to 4 unfolded sheets in A0 landscape format (horizontal) measuring 84.1 x 118.9 cm, printed on one side, which must contain the following elements:

- A context plan that must include the outside layout, accesses and circulation, and the relationship with the ground floor of existing buildings; the perimeter of the site and the perimeter of the competition must be clearly legible;
- A site plan (scale 1:500) that must include the exterior layout, accesses and circulation, and the relationship with existing buildings;
- The perimeter of the site and the perimeter of the competition must be clearly legible;
- A 3D exterior view of the building, including one of the main entrances;
- Inside views, including views of the standard workspaces;
- Plans and sections on a scale of 1:200 must include the natural terrain, the elevation values of each level in plan and in section (base of the facades, acroteria and other significant points), the section reference lines, the name of the programme parts, and equipment and furnishings, as an indication;

- The legal limit under the LCI, cross-section (to be indicated by a dotted line);
 - Indication of the aerial limit, cross-section (to be indicated by a dotted line);
 - An intentional constructive section (scale 1:50) on a significant part/s of the façade.
- In addition to the 4 boards, the following elements were also requested:
- One set of A3 reductions (42 cm x 29.7 cm) of each board, colour printed, landscape orientation, printed on one side;
 - The technical datasheets, duly completed: (a) the programmatic surface requested by the users and proposed by the candidate; (b) the surfaces and volumes in keeping with SIA 416;
 - A book detailing the calculation of the surfaces de plancher and surfaces utiles (SIA 416 standard), with a clear diagram (surfaces considered and figures) for each floor of the projected building + SIA volumes;
 - A 1:500 scale model based on the blank model given to the competitors (rendered in white).

10.2 List of projects submitted

- | | |
|-----|--------------------------------|
| (1) | Panier du monde |
| (2) | Junon |
| (3) | Common Ground |
| (4) | Domicile |
| (5) | One Roof |
| (6) | A Monument for Equality |
| (7) | Terre Commune |

- (8) **Ark**
- (9) **Common Ground**
- (10) **The Nest**
- (11) **In (full) bloom**
- (12) **Journey through Myriad landscapes**
- (13) **Green Diversity**
- (14) **Earth Base**

10.3 **Checking and compliance of selected dossiers**

The projects submitted by the competitors have been checked for compliance with the following elements:

- the project has been submitted within the agreed deadline (place, date and time);
- the project is complete and submitted in the form requested;
- the conditions for participation are met.

10.4 **Assessment of projects submitted**

The projects were assessed on the basis of the competition programme and the answers to questions from the competitors.

This was carried out from 8 to 24 June 2022 by consulting specialists of the jury, namely:

Consulting specialists

- **Ms Tiphaine BUSSY-BLUNIER**

Project Manager, Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), Geneva

- **Ms Chrystelle CHARAT**
Director, Office Cantonal des Transports (OCT), Geneva
- **Mr Alain MATHEZ**
Executive Officer, Direction des Autorisations de Construire (OAC), Geneva
- **Ms Clementine VAUTHEY**
Project Manager, Office cantonal de l'énergie (OCEN), Geneva
- **Mr Walter VETTERLI**
Sector Supervisor, Office cantonal de l'environnement (OCEV), Geneva
- **Mr Daniel DORSAZ**
Economist, Institut pour l'Economie et la Construction SA, Lausanne
- **Mr Thibaud MEYNET**
Engineer EPF, Karakas & French, Lausanne
- **Mr Julien MONNEY**
Head of Property Department, Fondation des immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI), Geneva

The experts' reports are available to the jury, which refers to them during the evaluation process.

11 ASSESSMENT OF THE PROJECTS

11.1 Assessment procedure

Pursuant to the rules, jury members Ms Gisèle HARIRI and Mr. Chaimda DASSANAYAKE were excused. Their alternative were, respectively, Ms Kristina SYLLA WIDMANN and Ms Monica GORACCI.

The nineteen members of the jury were divided into two working groups for the purposes of the project analyses and their joint presentation.

It should be noted that sixteen members have the right to vote.

11.2 Projects admitted for assessment

In the light of verification of compliance of projects, the jury unanimously decides to admit for judgement the 14 projects submitted, together with the models that arrived within the deadlines, respecting the requirement of anonymity and free of any problem of formal compliance.

The only exception was project **(13) Green Diversity**, whose model was submitted in colour, hence failing to meet the specification that it be rendered in white. By a majority vote, the model was not revealed or assessed throughout the evaluation process. Only the paper boards were displayed and presented to members of the jury.

The jury nonetheless decided not to penalize project **N°13 Green Diversity** in advance.

11.3 Familiarization with the projects

The members of jury familiarized themselves with all the projects, in the presence of the organizers, who commented on each of the projects, boards and models.

11.4 Projects to be excluded from the distribution of prizes

Compliance with the programme and specifications
After the initial familiarization with the projects, the jury confirmed that all the projects submitted complied broadly with the programme and specifications.

11.5 First evaluation round

The jury undertook a first round of judging and, as a result, decided to eliminate the projects that least complied with the following main criteria:

- unified idea and identity; inclusive language;
- transparency of the building, place of encounter with as few barriers as possible, breaking down silos;
- clearly legible accesses to and inside the building;
- flexibility of the spaces and fluidity of modes of organization;
- choice as to the positioning of the main entrance and services (on the route des Morillons and/or the chemin de la Rirole) in relation to the new organization of flows (pedestrian and public transport) in the district;
- the natural lighting and sun protection;
- relationship with the adjacent building;
- integration of the slope and boundaries;
- integration of the oak alley and of the wooded strip along the chemin de la Rirole;
- integration with the context of the "jardin des Nations";
- taking into account the "Cours des Nobel".

The projects are then re-examined by the jury as a whole.

At the end of the first round of examination, and following an in-depth discussion, the jury decided to exclude the following seven projects:

- (3) **Common Ground**
- (4) **Domicile**
- (5) **One Roof**
- (6) **A Monument for Equality**
- (8) **Ark**
- (9) **Common Ground**
- (14) **Earth Base**

The following projects were therefore retained after the first round:

- (1) **Panier du monde**
- (2) **Junon**
- (7) **Terre commune**
- (10) **The Nest**
- (11) **In (full) bloom**
- (12) **Journeys through myriad landscapes**
- (13) **Green diversity**

11.6 Second evaluation round

On 29 June 2022, or the second day of evaluation, the jury took cognizance of the economic/technical and legal analyses conducted by the experts, who submitted their report; they were Mr Dorsaz, economist IEC, Mr Meynet, engineer Karakas & François, and Mr Mathez, architect OAC, and the OACAN report read by the competition organisers.

This in-depth reading made it possible to reconsider some of the projects retained and excluded the day before by the members of the jury.

The analysis focused mainly on the verification of economic and structural aspects of the constraints and rules in the light of the cantonal laws in force (LCI).

In the light of the expert opinions, the jury decided, in the second round, to eliminate the projects least in conformity with the following main criteria:

- respecting or optimizing the programme surface;
- economic coherence with respect to materials, structural elements and their proposed implementation;
- structural rationality of the projects and in particular of the basements (foundations, relation to the adjacent building and trees);
- difficulty of implementation;
- respecting the distance to the adjacent building in the light of its height;
- alignment with the route des Morillons;
- respecting the distance from the boundary of the property to the north (Brazilian Mission).

The following projects were excluded in the second round:

- (1) **Panier du monde**
- (11) **In (full) bloom**
- (10) **The Nest**
- (12) **Journey through Myriad landscapes**

11.7 Back-up round (repêchage)

After a general discussion and a final in-depth examination of the remaining projects, each of which was the subject of thorough review, the jury let the following projects through:

- (1) **Panier du monde**
- (10) **The Nest**

11.8 Result of the evaluation and award of prizes and mentions

At the end of the repêchage, the jury then established a final classification of the projects retained and, on the basis of unanimity, awarded the following prizes, under section 3.9 of Document A1 – Rules of procedure and programme:

1 st place – 1 st prize CHF 45'000.– excl. tax	Project n°2 JUNON
Mention – 2nd prize CHF 30'000.– excl. tax	Project n°13 GREEN DIVERSITY
2nd place – 3rd prize CHF 20'000.– excl. tax	Project n°7 TERRE COMMUNE
Mention – 4th prize CHF 10'000.– excl. tax	Project n°1 PANIER DU MONDE
Mention – 5th prize CHF 5'000.– excl. tax	Project n°10 THE NEST

Moreover, all projects submitted and admitted for judgement receive compensation of CHF 10'000 excl. tax.

12 JURY RECOMMENDATIONS

The jury commended the competitors for their work and underlines the high quality of the projects submitted, despite the constraints of the site and the programme.

At the end of the discussions, the jury was unanimously of the view that the winning **project N°2 Junon** embodies the qualities and potential for meeting the expectations of the contracting authority and of users.

The jury unanimously recommended that the contracting authority award the mandate to study and execute the project to the office that submitted it.

For the purposes of implementing the project, the jury broadly recommended the following lines of action:

- organizing a meeting with the office responsible for the LCI so as to verify derogations and way they will have to be managed;
- reviewing the economics of implementing and operating the project;
- verifying more closely and in detail with users the concept and typology of the proposed workspaces;
- fine-tuning the aspect of materials for the winter garden and its use;
- developing the winter garden landscaping concept, which is of great quality;
- optimizing the basements, including the technical facilities in the lower basement;
- reworking the projection of the building towards the wooded strip so that the latter is not disrupted;
- looking into the provision of natural lighting and ventilation in the basements;

- improving the way the outdoor facilities relate to existing buildings (building located at route des Morillons 15);
- Check the concept of offices without direct openings at the front with the cantonal office of labour inspection (OCIRT), in relation to the development of the winter garden.

More detailed evaluations and recommendations are set from page 33 with respect to the five award-winning projects.

33 JURY APPROVAL

This document has been approved by

Ms Manuelle
Gautrand



Ms Amy
Pope



Mr Joseph
Appiah



Mr Christophe
Favre



Mr Lansana
Gberie



Ms Monica
Goracci



Ms Giulia Banakai
Tshilumba



Mr Antonio
Vitorino



Ms Wing-Chung
Cheung



Ms Daria
de Seta



Ms Nuria
Fernandez



Ms Fanny
Gillieron Novoa



Ms Valérie
Hoffmeyer



Ms Momoyo
Kajima



Ms Christiane
von Roten



Ms Kristina
Sylla Widmann



Ms Ariane
Widmer Pham



Mr Florent
Agat



Ms Marion
Guinand



Ms Nikita
Saugy



4. LIFTING OF ANONYMITY

Following the classification and the award of prizes, the jury proceeds to open the competitors' sealed envelopes and lifts the anonymity, in the numerical order of the projects.

PROJETS
PRIMÉS
par ordre de prix

FR

PROJECTS
AWARDED
by order of prizes

EN



JUNON

2



OM / Rapport du jury | jury report



Architecte pilote / Lead architect

G&A Architecture & Urban

Planning

168 Dang Thai Tay Ho District /
10000 Hanoi, Vietnam

Collaborateurs / Team members

Grégoire Du Pasquier, Maxime Der Hagopian,
Laurence Savy, Armand Devillard,
Vi Cong Anh, Phan Hoa Thanh, Nguyen Day
Thanh, Vu Trong Chinh, Nguyen Minh Hieu

Architecte coassocié /

Co-associated architect

Localarchitecture

Rue Cotes-de-Montbazon 6 /
1003 Lausanne, Suisse

Collaborateurs / Team members

Armand Der Hagopian, Grégoire Du Pasquier,
David Abernethy Agnès, David-Nathanaël Robu

CONCEPT ARCHITECTURAL

Le projet offre un volume lisible, monument à échelle humaine, à l'image d'une grande maison, et dont la morphologie tout en courbes permet de générer des espaces de qualités en regard des bâtiments atténants, et qui sont les suivantes :

- le respect des contraintes urbanistiques et de l'environnement paysager ;
- la clarté du plan, notamment une fluidité des accès et des cheminements intérieurs et extérieurs ;
- la rationalité du programme ;
- l'organisation structurelle.

INSERTION DANS LE SITE

Avec sa silhouette fluide et invitante, à la fois intégrée et affirmée dans le paysage, le projet Junon exprime une forme de courtoisie face au contexte bâti et paysager dans lequel il s'insère.

Le projet assure non seulement la conservation des arbres existants, mais entoure également le bâtiment d'arbres nouvellement plantés — lui procurant de l'ombre ainsi qu'aux espaces extérieurs. Les nouveaux arbres apaisent également les vues depuis les bureaux de l'IOIM vers les volumes voisins du Centre Administratif Morillons.

Ses façades incurvées et son volume complexe, contenant et accompagnant la végétation existante (allée de chênes, bois de pins), permet surtout de maintenir une distance vis-à-vis du bâti sur le site et de créer une poche d'accès affirmée sur la route des Morillons. La grande hauteur du bâtiment est équilibrée par la composition en double hauteur, qui ramène visuellement à une échelle humaine presque domestique, et ainsi tempère l'aspect monumental du nouveau siège de l'IOIM, tandis que la transparence du rez-de-chaussée et son recul par rapport à l'espace public témoignent de respect pour son environnement.

Le projet s'inscrit ainsi dans la trame verte voisine tout en faisant écho à la morphologie générale du Jardin des Nations : des bâtiments singuliers et emblématiques dans de grands parcs.

Le projet tient compte aussi du passage du Cours des Nobel en aménageant un passage entre celui-ci et le projet lauréat.

ORGANISATION DU PROGRAMME

Lié à un parvis d'accès sur la route des Morillons, un hall principal à double hauteur distribue les différentes fonctions : les salles de conférences dans le socle, les espaces communs en lien ponctuel avec un foyer à triple hauteur et les bureaux aux étages supérieurs. L'entrée principale est ainsi clairement positionnée et représentative du statut de l'organisation. Le hall procure un sentiment d'accueil aux délégués des États membres avec un accès clair aux salles de réunion et à l'équipement de conférence, permettant d'entendre l'espace pendant les événements.

Le point culminant est le restaurant, situé au dernier étage, qui offre un panorama exceptionnel tant pour le quotidien des usagers que pour les visiteurs. Il a été noté avec satisfaction par le MO que l'espace sur le toit est accessible à tous les utilisateurs, sous réserve de son évaluation technique et de sa faisabilité.

Les étages de bureaux sont organisés de manière rationnelle autour du noyau vertical central et créent des entités d'espace de travail visuellement connectées sur deux niveaux offrant une variation du degré de privacité et de mise en relation des espaces de travail. Les postes de travail disposent tous d'une vue sur l'extérieur au travers d'un filtre spatial planté comme une couche intermédiaire avant la façade, servant à la fois de ventilation, d'espace de discussions et de jardin intérieur. Les grandes façades vitrées sont protégées de l'éblouissement et de la surchauffe par des dispositifs d'ombrage. La consultation avec les représentants du personnel permettra de définir plus précisément les qualités de l'espace de travail, notamment sur les questions de ventilation naturelle, d'acoustique, d'organisation des équipes et de maintenance à long terme.

Le positionnement du centre de conférence sous terre a permis de réduire l'impact global du volume construit au-dessus du sol, et la double hauteur de l'espace du foyer, éclairée en lumière naturelle, compense une position moins favorable du centre de conférence que dans d'autres solutions proposées. L'organisation et la disposition des sous-sols devront être discutées, selon des enjeux de coûts et d'utilisation, certaines fonctions proposées en sous-sol étant plus agréables pour les utilisateurs à un autre niveau du bâtiment.

Utilisant le changement de niveau du terrain, le projet donne au personnel un accès secondaire et relié aisément à l'entrée principale.

Généralement, l'accès est assuré dans tout le bâtiment avec un plan clairement organisé permettant une orientation facile, de même qu'à l'extérieur du bâtiment où les escaliers existants entre les niveaux de la cour sont proposés d'être remplacés par des allées en pente à travers un jardin.

CONCEPT STRUCTUREL

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment en R+8+attique sur trois niveaux de sous-sol. Le niveau de fond de fouille se situe environ à 5,35 m sous le niveau du sous-sol existant.

Les auteurs proposent la réalisation d'un sous-sol en béton armé sur lequel repose le noyau en béton armé. Les dalles principales sont réalisées en béton armé recyclé, elles prennent appui sur le noyau et sur les colonnes de façade métalliques. Les dalles des étages intermédiaires sont en bois.

Le traitement statique des appuis sur le garage existant n'est pas traité par les concepteurs. Selon l'expert ingénieur, les solutions envisageables sont :

- l'adaptation de la structure au niveau 1 pour permettre le transfert des charges hors du parking;
- des ajouts de porteurs dans l'emprise du parking avec adaptation éventuelle du nombre de places;
- un système mixte entre les deux précédentes solutions.

Ce point devra faire l'objet d'une attention particulière tant en termes de statique, qu'en terme de fonctionnalité du parking. Par ailleurs, la zone de circulation pourrait être légèrement impactée.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Les façades courbes du bâtiment laissent une grande place à l'arborisation existante et en projet, sans interrompre les continuités structurantes à laquelle appartiennent les trois chaînes séculaires côté route des Nations. La même attitude est adoptée sur les autres faces du bâtiment, permettant la mise en valeur du grand pin noir et du cordon boisé au nord, mais aussi la requalification, par le végétal surtout, de la relation avec les bâtiments existants à l'est et côté route des Monillons.

Le jury est séduit par le caractère ouvert du projet, lisible de l'extérieur et de l'intérieur. Le système de jardin d'hiver en façades offre en effet une relation privilégiée avec le ciel, les voisins et le cadre végétal proche, lequel appartient autant au dedans qu'au dehors. Cette image affirmée d'ouverture sur le monde, avec un grand soin porté à l'environnement, correspond pleinement aux attentes des maîtres d'ouvrage et de leurs États membres.

Concernant la question paysagère, le jury recommande de reconstituer le bocage de chênes côté chemin de la Riote, avec sa strate arbustive, côté route des Nations; et d'intégrer dans la maîtrise d'œuvre la végétalisation intérieure des jardins d'hiver (système professionnel).

CONCLUSION

Le jury apprécie l'organisation du projet qui se montre claire et bien hiérarchisée, ainsi que la logique structurelle béton/bois qui répond de manière adéquate tant au concept spatial qu'aux principes du développement durable.

Par ailleurs, l'intégration vertueuse du projet sur le site tenant compte des qualités arborées environnantes, de l'itinéraire du Cours des Nobel et des bâtiments environnants, est à saluer. Cette approche s'inscrit ainsi dans la tradition des sièges des OI déjà présents dans le Jardin des Nations, vastes édifices au sein d'océans de verdure.

Toutefois, si le comité d'évaluation comprend et apprécie l'évocation et la poésie de l'espace tampon, représenté par les « jardins d'hiver », il questionne les moyens techniques déployés pour sa justification. A ce titre, il demande au candidat de mener un travail de simplification, de cette couche tant pour l'exploitation, que pour les usages quotidiens (ouvrants sur l'extérieur et ventilation naturelle).

La couche extérieure (brises soleil photovoltaïques, stores) devra également être étudiée en ce sens. Le jury estime que cela ne pourra qu'enrichir la force de ce projet qui convainc tant par sa forme et son organisation que par sa spatialité accueillante et ouverte sur l'extérieur.

Enfin, l'utilisation par le personnel et les visiteurs des espaces extérieurs pour le travail informel et les loisirs reste à définir et l'accès des livraisons doit être révisé, en tenant compte des mesures de protection des arbres et des besoins de l'organisation.



ARCHITECTURAL CONCEPT

The project has a legible volume, a monument on a human scale, like a big house, with a curved structure that makes it possible to generate quality spaces with regard to adjacent buildings; its qualities include:

- respecting for the urban development constraints and the surrounding landscape;
- clarity of layout, including the fluidity of accesses and of routes and pathways both inside and outside;
- the rationality of the programme;
- structural organization.

INSERTION INTO THE SITE

With its fluid and inviting silhouette, integrated into the landscape yet outstanding, the Junon project exudes a form of courtesy towards the built environment and the landscape into which it fits.

Not only does the project conserve existing trees, it also surrounds the building with newly planted trees — providing shade, including for outside spaces. The new trees also enhance the views from the IOM offices towards the neighbouring buildings of the Morillons Administrative Centre.

Thanks to its curved façades and its complex volume, which contain and accompany the existing vegetation (row of oaks, pine forest), it is possible above all to maintain a distance from buildings existing on the site and to create a distinctive access area on the route des Morillons. The considerable height of the building is offset by the double-height composition that visually evokes a human scale almost domestic in nature, and tempers the monumental appearance of the new IOM headquarters; the transparency of the ground floor and its location away from the public area are evidence of respect for its environment.

The project therefore fits into the neighbouring green corridor while reflecting the general morphology of the Jardin des Nations, i.e., unique and emblematic buildings in large parks.

The project takes into consideration the "Cours des Nobel" by creating a passage between the said "Cours des Nobel" and the winning project.

ORGANIZATION OF THE PROGRAMME

The various functions are distributed around a double-height main lobby that is connected to a forecourt that provides access from the route des Morillons: the conference rooms at the base, common areas joined up as needed with a triple-height foyer, and offices on the upper floors. The main entrance is thus clearly positioned and representative of the status of the organization. The lobby conveys a sense of welcome to delegates of Member States, providing clear access to meeting rooms and conference facilities, and allowing for the space to be expanded during events.

The high point is the restaurant located on the top floor, with an exceptional panorama available to users on a daily basis, and to visitors. The contracting authority has noted with satisfaction that the space on the roof is accessible to all users, subject to its technical evaluation and feasibility.

The office floors are organized rationally around the central vertical core and create workspace units that are visually connected on two levels, thereby offering variation in the degree of privacy and interconnectivity of workspaces. All work stations have a view on the outside through a filter in the form of a greened space, an intermediate layer in front of the façade, which serves as ventilation, a space for discussions and as an inside garden. The large glass façades are protected from glare and overheating by shading devices. Consultations will take place with staff representatives to determine workplace qualities more exactly, more specifically aspects such as natural ventilation, acoustics, the organization of teams and long-term maintenance.

The positioning of the conference centre below ground has made it possible to reduce the overall impact of the built volume above ground, and the double-height of the foyer, with its natural lighting, offsets a conference centre location less favourable than in other proposed solutions. The organization and arrangement of the basements must be discussed in the light of cost and usage issues, considering that some end-users find certain functions proposed for the basement more pleasant on another floor of the building.

Taking advantage of the sloping terrain, the project provides a secondary staff entrance that connects easily with the main entrance. Generally speaking, access is ensured throughout the entire building,

thanks to a clearly organized plan that makes for easy orientation; the same applies outside the building, where the existing stairs between the levels of the courtyard are to be replaced by sloping pathways across a garden.

STRUCTURAL CONCEPT

The project envisages the construction of a building (R+8+attic) with three basement levels. The bottom of the excavation is located at roughly 5.35 metres below the level of the current basement.

The authors propose the building of a basement in reinforced concrete, on which would rest the reinforced concrete core. The main slabs are made of recycled reinforced concrete, and they rest on the core and on the metal façade columns. The slabs of the intermediate floors are made of wood.

The designers did not address the mechanics of dealing with the abutments on the existing car park. According to the expert engineer, the conceivable solutions are:

- adapting the structure at level 1 so that loads are transferred away from the car park;
- adding support structures in the parking area, possibly adjusting the number of parking places;
- a hybrid of the two preceding solutions.

This point will need special attention both in terms of the mechanics and of the functionality of the car park. Besides, the circulation area could be marginally impacted.

OUTDOOR FACILITIES

The building's curved façades make ample allowance for existing and planned vegetation, while preserving the structuring continuities of which the three long-standing oaks facing the route des Nations are a part. The same approach is followed on the other sides of the building, making it possible to showcase the great black pine and the wooded strip to the north and, principally through greening, also to requalify the relationship with the existing buildings to the east and on the route des Marillons.

The jury is won over by the openness of the project, which is readable from the outside and the inside. The system of winter gardens behind the façade makes for a special relationship with the sky, neighbours and nearby vegetation, which belongs both inside and outside. This distinct image of openness to the world, and the great attention paid to the environment, are fully in line with the expectations of the contracting authority and its Member States.

As regards landscaping, the jury recommends reconstituting the bocage comprising the grove of oaks facing the chemin de la Rirole, and the green corridor along the route des Nations; it also recommends integrating the planting of the indoor winter gardens into the project design team (professional system).

CONCLUSION

The jury appreciates the clear and well-ordered project organization, and the structural rationale behind of use of concrete and wood, which corresponds adequately both to the spatial concept and to the principles of sustainable development.

Additionally, the virtuous integration of the project on site, taking into consideration the surrounding trees, the "Cours des Nobel" and the surrounding buildings, is to be lauded. This approach is in line with the tradition of the headquarters of the IOs already present in the "jardin des Nations"; large buildings situated in oceans of nature.

Yet, while the evaluating committee understands and appreciates the evocation and the poetry of the intermediate space represented by the (winter gardens), it questions the technical means deployed to justify it. In this regard, it invites the candidate to simplify this layer, for the purposes both of its maintenance and its daily use (openings to the outside and natural ventilation). The external layer (photovoltaic sun shades, blinds) should also be studied in this connection. The jury believes that this could only enhance the force of this project, which is convincing both for its form and organization and for its spatial arrangements, which are welcoming and open to the outside.

Lastly, the use of the outside spaces by staff and visitors for informal work and for leisure is still to be determined, and access for deliveries must be reviewed, bearing in mind the measures to protect the trees and the needs of the organization.

Concours OMA - Nouveau siège
JUNON



Le projet de la nouvelle salle de spectacle de la ville de Junon, conçu par l'architecte OMA, est un exemple de l'architecture contemporaine. Le bâtiment est caractérisé par sa forme organique et ses matériaux naturels, qui s'intègrent parfaitement dans le paysage environnant. La salle de spectacle elle-même est une véritable œuvre d'art, avec ses lignes fluides et ses espaces ouverts. Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales, afin de créer un lieu de culture et de rassemblement pour la communauté.



Le projet de la nouvelle salle de spectacle de la ville de Junon, conçu par l'architecte OMA, est un exemple de l'architecture contemporaine. Le bâtiment est caractérisé par sa forme organique et ses matériaux naturels, qui s'intègrent parfaitement dans le paysage environnant. La salle de spectacle elle-même est une véritable œuvre d'art, avec ses lignes fluides et ses espaces ouverts. Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales, afin de créer un lieu de culture et de rassemblement pour la communauté.



Le projet de la nouvelle salle de spectacle de la ville de Junon, conçu par l'architecte OMA, est un exemple de l'architecture contemporaine. Le bâtiment est caractérisé par sa forme organique et ses matériaux naturels, qui s'intègrent parfaitement dans le paysage environnant. La salle de spectacle elle-même est une véritable œuvre d'art, avec ses lignes fluides et ses espaces ouverts. Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales, afin de créer un lieu de culture et de rassemblement pour la communauté.



Le projet de la nouvelle salle de spectacle de la ville de Junon, conçu par l'architecte OMA, est un exemple de l'architecture contemporaine. Le bâtiment est caractérisé par sa forme organique et ses matériaux naturels, qui s'intègrent parfaitement dans le paysage environnant. La salle de spectacle elle-même est une véritable œuvre d'art, avec ses lignes fluides et ses espaces ouverts. Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales, afin de créer un lieu de culture et de rassemblement pour la communauté.



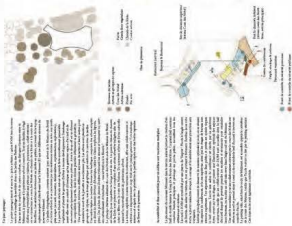
Plan de situation



Vue intérieure de la salle de spectacle

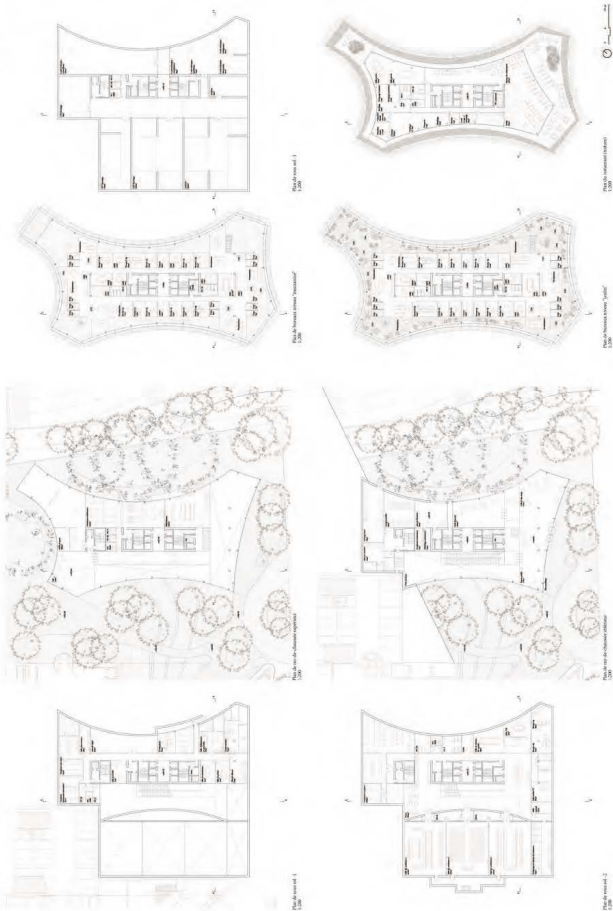


Plan de situation



Plan de situation

Concours OIM - Nouveau siège
JUNON



OIM / Rapport du jury | Jury report

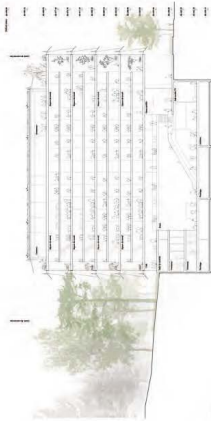
Concours OM - Nouveau siège
JUNON



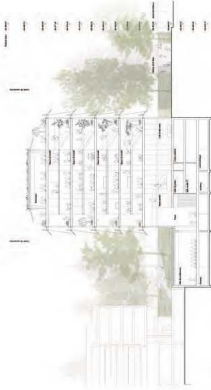
Élévation Sud
1/200



Élévation Sud
1/200



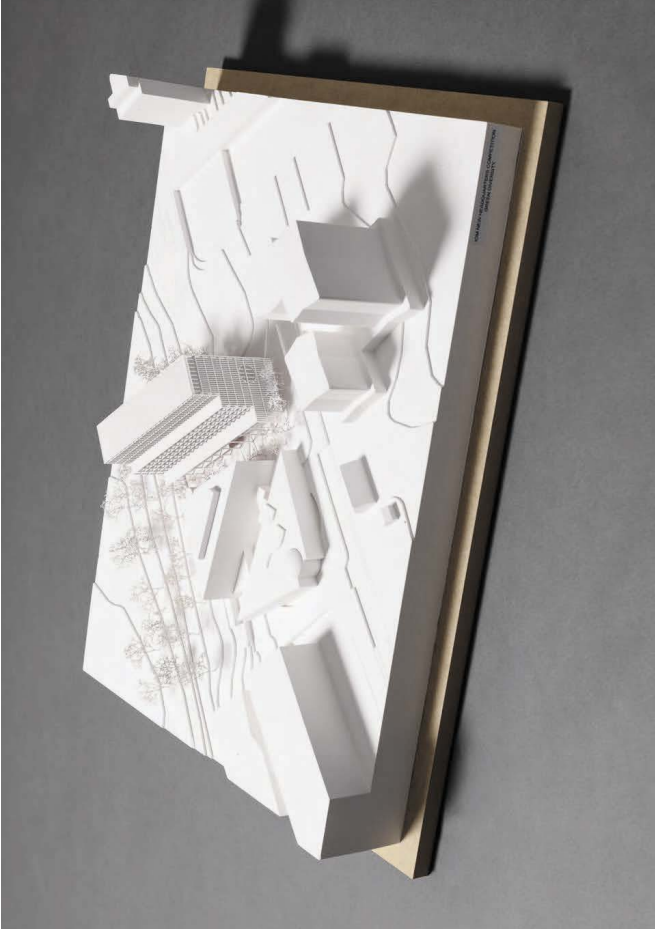
Élévation Sud
1/200



Élévation Sud
1/200

GREEN DIVERSITY

13



OIM / Rapport du jury | jury report



Architecte pilote / Lead architect

Productora

Dr. Erzo 172, Colonia Doctores /
CDMX, Mexique

Collaborateurs / Team members

Wonne Ickx, Carlos Becerra, Victor Jaime,
Abel Perles, Sofia Valdivinos,
Daniel Dominguez, Diego Velazquez,
Jacqueline Lobato, Constanza Carda

Architecte coassocié /

Co-associated architect

RDR Architectes SA

Avenue Dugloss 54 /
1006 Lausanne, Suisse

Collaborateurs / Team members

Hilana Dajal Bucha, Martina Di Barba,
Vanessa Santillan

Ingénieur civil (consultant) /

Civil Engineer (consulting)

Dr. Lüchinger+Meyer

Bauingenieure AG

Limmattstrasse 275 /
8003 Zurich, Suisse

Collaborateurs / Team members

Etienne Bouleau

Paysagiste (consultant) /

Landscape architect (consulting)

Verzone Woods Architects

Chausée de la Guingettra 1 /
1800 Vevey, Suisse

Collaborateurs / Team members

Craig Verzone

Ingénieur spécialisé (consultant) /

Specialist engineer (consulting)

Transsolar

Curietstrasse 2 /
70563 Stuttgart, Allemagne

Collaborateurs Team members

Matthias Rudolph

CONCEPT ARCHITECTURAL

Le projet Green Diversity propose un objet dont l'ouverture aux bâtiments voisins est possible par la création de jeu de terrasses et d'espaces extérieurs conviviaux.

INSERTION DANS LE SITE

La proposition se caractérise par un plan qui conserve la ligne d'arbres historiques sur le côté est du site et offre une grande place orientée nord-sud vers les volumes existants avec un long bâtiment entre les deux.

Les fenêtres des bureaux sont des bandeaux horizontaux qui permettent à la fois des vues sur le cordon boisé et comportent des caractéristiques d'économie d'énergie.

L'ensemble du bâtiment est unifié dans des couleurs terre qui symbolisent les matériaux respectueux de l'environnement.

ORGANISATION DU PROGRAMME

L'accès principal au bâtiment proposé au premier étage rend difficile son universalité (accès à tous) à cause d'un très long système de rampes et d'escaliers. Les accès alternatifs proposés ne sont pas convaincants.

Dans la section courte, la profondeur du bâtiment est étendue au niveau inférieur et s'amenuise progressivement vers le haut en tenant compte des restrictions de hauteur des bâtiments adjacents. L'espace dans la section en retrait est utilisé comme une terrasse avec des auvents végétaux et un espace d'accès intermédiaire, offrant un lieu de relaxation et de communication à côté des bureaux.

Les salles de conférence, qui ont été enterrées dans de nombreuses propositions, sont placées au deuxième étage pour permettre l'apport de lumière naturelle et l'ouverture sur la zone environnante. Combinées avec l'espace loggia dans la place d'accès, elles expriment un caractère public.

L'espace de travail est adaptable et confortable avec des mesures simples pour réguler la température et la lumière. La connexion entre étages par des événements spatiaux permet au personnel d'interagir d'un étage à l'autre et crée de la diversité dans un espace structuré qui serait autrement monotone.

Toutes les parties essentielles du programme sont intégrées dans le volume hors sol qui définit un bâtiment monumental à simple volume dans le même vocabulaire que le siège voisin de l'OIT ou de l'OMS.

CONCEPT STRUCTUREL

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment en R+9 sur un niveau de sous-sol. Le niveau de fond de fouille -1 se situe environ au même niveau que le sous-sol existant.

Le projet s'appuie sur un sous-sol et un socle en béton armé sur lequel reposent les noyaux en béton armé. Le solde de la structure est constitué de poutres et de planchers en bois dont la section est adaptée en fonction des niveaux. Une dalle de compression béton est prévue.

La partie extérieure de la loggia est en acier et les fondations et les pieux sont en béton recyclé.

Le volume du sous-sol du bâtiment est inférieur à la surface de plancher requise, ce qui permet de réduire l'impact environnemental sur l'évacuation des sols et sur le terrain. L'interaction avec les bâtiments voisins est donc limitée.

Le projet vient en appui sur le parking sur une emprise assez restreinte. Le traitement statique de cet appui n'est pas traité par les concepteurs.

Les solutions envisageables sont :

- une adaptation de la structure au niveau 1 pour permettre le transfert des charges hors du parking;
- l'ajout de porteurs dans l'emprise du parking avec adaptation éventuelle du nombre de places;
- un système mixte entre les deux précédentes solutions.

Ce point devra faire l'objet d'une attention particulière tant en termes de statique, qu'en terme de fonctionnalité du parking.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Remarquable par la simplicité de sa volumétrie, le projet s'impose avec clarté dans le contexte, minimisant les sous-sols et préservant par là même le sol et le paysage. Le bocage à chênes, emblématique du jardin des Nations, peut se redéployer à partir des trois chênes existants

côté route des Nations, de manière à accompagner la haute façade régulière. Le double front ainsi créé, par l'addition du végétal et du bâti, compose une identité forte et imposante côté Nations, qui est la marque de nombre de bâtiments du quartier international. A l'est, une forme d'intériorité est exprimée par des retraits successifs en toiture et un grand escalier au sol, intégrant une rampe et des plantations. Celui-ci dessert un rez très ouvert et requalifie de belle façon la relation avec le bâtiment existant.

CONCLUSION

Lors de l'évaluation, le projet a reçu des notes élevées pour le maintien de la ligne d'arbres historiques, le plan d'aménagement clair qui respecte l'environnement et la composition fonctionnelle de l'intérieur. Le jury salue la simplicité et l'efficacité de la conception proposée.

Il apprécie les nombreuses extensions extérieures de l'espace de bureau via des balcons et des terrasses, ainsi que les lieux de service et les espaces sociaux du personnel sur le toit.

Cependant, le choix de l'architecte de limiter au minimum l'utilisation des niveaux en sous-sol crée des vis-à-vis difficiles avec les bâtiments existants du Centre Administratif Morillon ainsi que des contraintes légales avec la propriété voisine de la résidence du Brésil et avec la route des Morillons.

Le volume de construction extrêmement élevé dans cet environnement contraignant rend également difficile l'utilisation de l'espace public extérieur, où les visiteurs et les utilisateurs se sentiraient petits et dominés par le nouveau bâtiment du Siège de l'OIM. La cour entre les bâtiments de l'OIM et de l'Unesco & FIPOI, en particulier, semble très formelle et minérale, ce qui accroît les problèmes que les utilisateurs de l'OIM et de l'Unesco & FIPOI rencontrent déjà aujourd'hui dans la cour existante. De plus, le rapport au Cours des Nobel est prétérity pour les mêmes raisons.

Enfin, le non-respect des exigences urbanistiques, telles que l'écart par rapport à la limite nord du site et la forme extérieure de la tour qui dépasse considérablement la limite de hauteur en évitant la mise sous terre, rendent difficile la mise en œuvre du bâtiment.

Pour ces raisons, compte tenu des questions difficiles liées aux législations notamment le règlement des constructions et installations diverses (LCI), le jury a décidé de renoncer à cette proposition très monumentale pour se porter sur une solution plus intégrée et modérée, en ligne avec l'approche actuelle de l'urbanisme genevois.



EN

ARCHITECTURAL CONCEPT

The Green Diversity project proposes an object in which openness to adjacent buildings can be achieved by creating terraces and user-friendly outside spaces.

INSERTION INTO THE SITE

The proposed project is characterized by a layout that preserves the line of historic trees on the eastern side of the site and includes a large square with a north-south orientation towards the existing volumes, and a long building between the two.

The windows of the offices are horizontal bands which allow for views of the wooded strip, and also embody energy-saving features.

The entire building is uniformly coloured in earth colours, symbolizing environment-friendly materials.

ORGANIZATION OF THE PROGRAMME

The main access to the building proposed on the first floor is such that its universal access (access for all) is hampered, owing to a very long system of ramps and stairways. The alternative accesses proposed are not convincing.

In the transversal section, the building is deeper on the lower level and tapers progressively as it rises, taking account of the height restrictions of adjacent buildings. The space in the recessed section serves as a terrace with a canopy of plants and an intermediate access area, which provides a place for relaxation and communication beside the offices.

The conference rooms, which have been buried in numerous proposals, are located on the second floor to allow for natural lighting and openness to the surroundings. In combination with the loggia in the access area, they embody a public character.

The workspace is adaptable and comfortable, with simple measures for regulating temperature and light. The double-height spaces connecting the floors enable staff to interact from one level to another and add diversity to a structured space that would otherwise be monotonous.

All the key parts of the programme are integrated into the above-ground volume, creating a monumental single-volume building in the same vein as the neighbouring headquarters of the ILO or the WHO.

STRUCTURAL CONCEPT

The project envisages the construction of a building (R+9) with one basement level. The bottom of the excavation (-1) is located at roughly the same level as the existing basement.

The project is supported by a basement and a reinforced concrete foundation on which the reinforced concrete cores rest. The remainder of the structure consists of wooden beams and floors, and the dimensions are adapted depending on the floor concerned. A concrete compression slab is envisaged.

The external part of the loggia is made of steel, while the foundations and piles are of reinforced concrete.

The volume of the building's basement is less than the required floor area, which makes it possible to reduce the environmental impact on soil removal and on the terrain. The interaction with the adjacent buildings is therefore limited.

The project abuts the garage to a very limited degree. The designers did not address the mechanics of dealing with this abutment. The conceivable solutions are:

- adapting the structure at level 1 so that loads are transferred away from the garage;
- adding support structures in the parking area, and possibly adjusting the number of parking places;
- a hybrid of the two preceding solutions.

This point will need special attention both in terms of the mechanics and of the functionality of the car park.

OUTDOOR FACILITIES

The project is remarkable for its simplicity of volume, it stands out clearly in the context, minimizes the basements, and thus preserves the land and landscape. The grove of oak trees, which is emblematic of the Jardin des Nations, can be redeployed based on the three existing

oak trees facing the route des Nations, in that way complementing the high, regular façade. The double front thus created by the addition of vegetation and the building constitutes a strong and imposing presence on the side facing Nations, which is the hallmark of many buildings in the international district. To the east, a form of inwardness is expressed through a series of recesses on the roof and a large stairway at ground level, which includes a ramp and vegetation. This serves a very open ground floor and beautifully requilifies the relationship with the existing building.

CONCLUSION

During the evaluation, the project received high marks for preserving the historic line of trees, the clear layout plan that respects the environment, and the functional make-up of the interior. The jury commends the simplicity and efficiency of the proposed concept.

It appreciates the numerous outside extensions of the office space by means of balconies and terraces, as well as the service areas and social spaces for staff on the roof.

However, the architect's decision to minimize the use of the basement levels complicates the relationships with the existing buildings of the Morillons Administrative Centre, and raises legal issues with regard to the neighbouring property, the Brazilian residence, and with the route des Morillons.

The very high volume of construction in this restricted environment also complicates the use of public outside space, where visitors and users will feel small and overwhelmed by the new IOM headquarters building. The courtyard between the IOM and UNESCO & FIPOI buildings in particular, seems very formal and barren, which compounds the problems already being faced today by IOM and UNESCO & FIPOI users in the existing courtyard.

In addition, the Cours des Nobel relationship is affected by the same reasons.

Lastly, the failure to adhere to town planning requirements, such as the distance from the northern boundary of the site and the external form of the tower, which considerably surpasses the height limit by not using more underground space, make it difficult to effect the construction. For these reasons, and bearing in mind other complex questions relating to building regulations, the jury has decided

to abandon this very monumental proposal, opting instead for a more integrated and modest solution, in line with the current approach to urban development in Geneva.

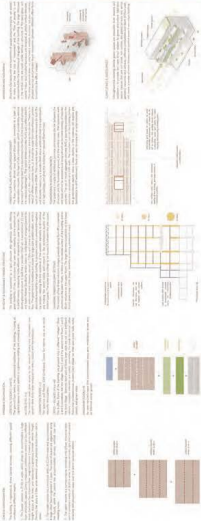
IOM COMPETITION NEW HEADQUARTERS - GREEN DIVERSITY



1/4

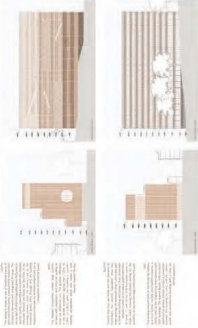
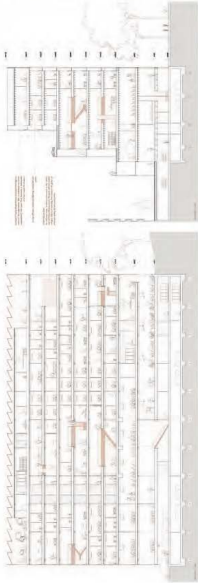
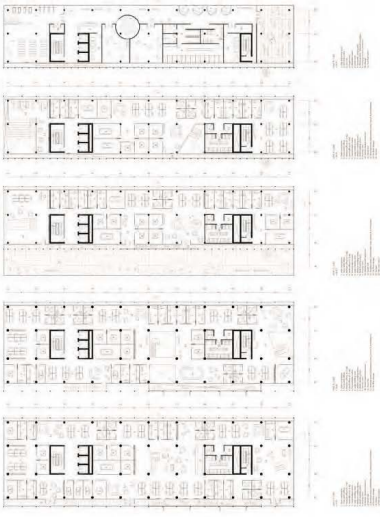
IOM COMPETITION NEW HEADQUARTERS - GREEN DIVERSITY

2/4



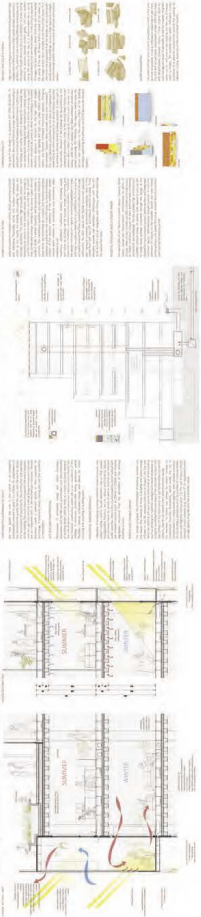
10M COMPETITION NEW HEADQUARTERS - GREEN DIVERSITY

3/4



10M COMPETITION NEW HEADQUARTERS - GREEN DIVERSITY

4/4





014 / Rapport du jury | Jury report



Architecte pilote / Lead architect

**Rozana Montiel Estudio
de Arquitectura + Locus**

Calle General Juan Carlos 93, Piso 1 /
Colonia Polanco, Ciudad de México,
11850 Mexico City

Collaborateurs / Team members

Rozana Montiel, Sara Freni, Jochen Schlehd,
Samuele Xompero

Architecte coassocié /

Co-associated architect

Dreier Frenzel Architecture

Avenue du Rond-Point, 18 /
1006 Lausanne, Suisse

Collaborateurs / Team members

Yves Dreier, Erik Frenzel

CONCEPT ARCHITECTURAL

L'intention forte des auteurs est l'utilisation de la terre du site comme matériau de construction, puis comme symbole d'un nouvel habitat. La cascade de terrasses participe à une volonté d'échanges et de dialogues, tout en y faisant glisser la végétation comme une extension du paysage alentour.

INSERTION DANS LE SITE

Le projet présente des volumes articulés avec différents jeux de retraits et d'avancements qui permettent de créer des plans très variés et flexibles pour différentes formes d'utilisations et futures typologies d'organisation du travail.

Par ailleurs, ce jeu de terrasses — grâce à cette articulation — fournit de nombreux espaces extérieurs qui enrichissent notablement la vie de ceux qui travaillent dans leurs bureaux.

Cette vibration volumétrique s'insère dans le contexte en rappelant le mouvement souple de la masse végétale qui l'entoure tout en gardant une hauteur contenue et adaptée au règlement urbain de la zone. Le bâtiment semble interpréter avec cette versatilité le caractère du nouveau siège de l'OJM comme d'un lieu poreux et accessible à tous, un lieu de rencontres multiple plus qu'un monument inerte. Une sorte d'organisme flexible et mutant qui accueille et inspire symboliquement les migrations comme phénomènes riches et articulés et non avec une image figée et imposante.

ORGANISATION DU PROGRAMME

Les accès au bâtiment sont multiples mais aucun n'est compréhensible comme entrée principale pour les délégations ou même le personnel.

Les plates-formes en gradins proposées pour l'aménagement paysager rendent également les déplacements sur le site, difficiles et réduisent l'accès à tous (accès universel aux espaces sociaux extérieurs).

De plus, les multiples séquences et chemins complexes à travers les niveaux du bâtiment, bien qu'ils participent à l'adaptabilité du plan d'étage, rendent l'orientation à travers l'espace de travail déroutante et difficile pour le personnel avec handicap.

L'espace de bureaux s'appuie pour sa régulation thermique sur la capacité naturelle de ses matériaux de construction. Il met à disposition des extensions extérieures ombragées à tous les niveaux avec des plantes en pot qui pourraient s'avérer difficiles à entretenir. Certains des espaces proposés semblent très profonds et pourraient manquer de luminosité alors que d'autres — aux niveaux supérieurs — semblent trop étroits pour être utilisés efficacement.

CONCEPT STRUCTUREL

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment en R+7+attique sur deux à trois niveaux de sous-sol. Le niveau de fond de fouille -3 se situe environ 3,5 m sous le niveau du sous-sol existant.

Le projet prévoit la réalisation d'un sous-sol en béton armé recyclé sur lequel reposent le noyau et les colonnes en béton armé recyclé. Les poutres et dalles sont en bois massif. Les dalles de compression sont en béton de terre et les murs sont en terre crue.

Le projet n'est pas en interaction forte avec le parking existant. Seule la création d'un accès est envisagée.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Assez gourmand en sol et en sous-sol, complexe dans sa gestion des niveaux et extrêmement minéral, le projet ne convainc pas vraiment sur le plan paysager. Les trois chiènes séculaires sont envisagés comme des individus, coupés du boilage structurant caractéristique des anciens domaines et du Jardin des Nations. Cette lecture abrupte du paysage apparaît comme contradictoire avec les valeurs portées par le projet architectural.

CONCLUSION

La décision des architectes d'éloigner le projet proposé des bâtiments voisins du Centre Administratif Morillons, afin de respecter strictement les distances aux limites de propriété, impacte la conservation des arbres existants et interromp le couloir végétal à l'angle nord du bâtiment, critère requis explicitement dans les bases du concours et difficile à déroger.

Aussi, l'adaptabilité et l'habilité de la proposition ont impressionné le jury mais ont soulevé des questions sur l'adéquation de la conception avec la représentation d'un bâtiment de siège d'une organisation internationale ou même d'un bâtiment administratif.

Le centre de conférence est situé en sous-sol, mais avec un grand patio apportant de la lumière et un accès facile à un espace extérieur. L'autre aspect critique de cette proposition est la complexité des connexions verticales du bâtiment, trop labyrinthiques. Le jury regrette, de ce fait, que son accès ne soit possible que par des ascenseurs depuis l'entrée principale, et un escalier relativement petit et un ascenseur depuis l'accès VIP. Il est également regrettable que l'accès VIP ne soit pas très visible et situé à côté de l'entrée de livraison. En dernier lieu, l'aspect modulaire du projet donne une lecture ambiguë de la façade principale et créant ainsi une confusion sur la localisation des entrées du bâtiment.

La solution des aménagements extérieurs, trop imperméable, ne respecte pas la vocation naturelle du site, rendant difficile la vie des arbres à préserver, et ne résout pas l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La matérialité qui conjugue terre crue et bois est en adéquation avec les attentes de durabilité et respect de l'environnement, lançant de même un message très clair comme un manifeste.



shaded outside extensions on all levels, with potted plants that could prove difficult to maintain. Some of the proposed spaces seem deeply recessed and could suffer from a lack of light, while others — on the upper levels — seem too narrow to be used efficiently.

STRUCTURAL CONCEPT

The project envisages a building (R+7+attic) with two or three basement levels. The bottom of the excavation (-3) is roughly 3.5 metres below the existing basement level.

The project envisages the building of a basement using recycled reinforced concrete, on which would rest the core and columns made of recycled reinforced concrete. The beams and slabs are made of solid wood. The compression slabs are made of clay concrete and the walls of raw earth.

The project does not impinge much on the existing garage. Only the creation of an access point is envisaged.

OUTDOOR FACILITIES

The project uses a lot of space at the ground and basement levels; its floor management is complex, extremely mineral, and its landscaping is not really convincing. The three ancient oak trees are envisaged as individuals, cut off from the characteristic bocage that framed the old estates and the Jardin des Nations. This abrupt interpretation of the landscape seems at odds with the values being embraced by the architectural project.

CONCLUSION

The architects' decision to place the proposed project at a distance from the neighbouring buildings of the Morillons Administrative Centre, in strict adherence to the prescribed distances from the boundaries of the property, does impact the conservation of the existing trees and disrupts the green corridor at the northern corner of the building. Their preservation was expressly called for in the terms of the competition and is difficult to diverge from.

The adaptability and ingenuity of the proposal also impressed the jury, but raised questions as to the match between the concept and the representation of a headquarters building or even an administrative building.

ARCHITECTURAL CONCEPT

It is the firm intention of the authors to use the earth from the site as a building material, and also as a symbol of a new habitat. The cascading terraces help to favour exchanges and dialogue, while integrating greenery like an extension of the surrounding landscape.

INSERTION INTO THE SITE

The project offers coordinated spaces with different combinations of recesses and projections, making it possible to create very varied and flexible layouts for different types of uses and future types of work organization.

Besides, thanks to this coordination, the terraces provide a number of outside spaces that are a considerably enrichment for those working in their offices.

This spatial arrangement fits into the context, evoking the gentle undulations of the surrounding mass of greenery, while retaining a height that is contained and adapted to the town planning regulations governing the area. With this versatility, the building seems to interpret the character of the new IOM headquarters as a place accessible to all, a place of multiple encounters, rather than a lifeless monument. It is a kind of flexible and changing organism that symbolically welcomes and inspires migration flows as rich and coordinated occurrences, rather than a rigid and imposing image.

ORGANIZATION OF THE PROGRAMME

The building has numerous access point but none is identifiable as the main entrance for delegations or even staff.

The tiered levels proposed for landscaping purposes also make it difficult to move around the site and restrict access for all (universal access to outside social spaces).

Moreover, while rendering floor plans more adaptable, the numerous and complex routes across the floors of the building make it confusing and difficult for people with disabilities to find their bearings in the workspace.

For temperature regulation, the office space depends on the natural capacity of the construction materials used. There are

The conference centre is located below ground, but with a huge patio that admits light and allows for easy access to an outside space. The other critical aspect of this proposal is the complexity of the building's vertical connections, which are too labyrinthine. The jury therefore regrets that access is possible only via the elevators from the main entrance and a relatively small staircase, and an elevator from the VIP entrance. It is also regrettable that the VIP access is not very visible and is located next to the delivery entrance. Lastly, the modular aspect of the project gives an ambiguous reading of the main facade and thus creates a confusion about the position of the building's entrances.

The proposed outside facilities are too impermeable and are not in line with the site's natural vocation; they endanger the survival of the trees that must be conserved and do not envisage adequate access for people with reduced mobility.

The materials used, combining raw earth and wood, are in line with the expectations of sustainability and respect for the environment, and at the same time convey a very clear message, akin to a manifesto.

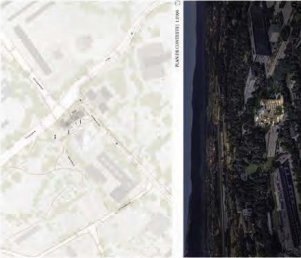
PROJET COMMUN

TERRE COMMUNE

Projet de loi n° 13650
du 10 mai 2023
relatif à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie
et à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie
et à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie

Projet de loi n° 13650
du 10 mai 2023
relatif à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie
et à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie
et à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie

Projet de loi n° 13650
du 10 mai 2023
relatif à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie
et à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie
et à la loi de
financement de la
nouvelle région
Normandie



Terroirisme A la recherche d'une terre promise

Le projet de loi n° 13650 du 10 mai 2023 relatif à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie...

Spécialité Domestiquer la terre pour créer en lieu

Le projet de loi n° 13650 du 10 mai 2023 relatif à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie...

Matérialité La terre comme ressource

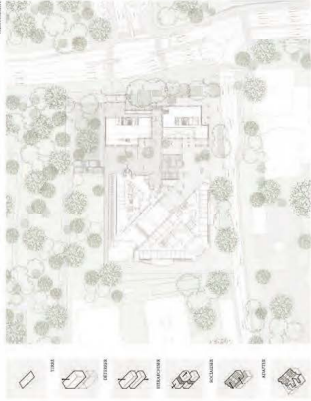
Le projet de loi n° 13650 du 10 mai 2023 relatif à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie...

Le projet commun Un organisme vivant

Le projet de loi n° 13650 du 10 mai 2023 relatif à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie...

Terre Commune Travailler en sol commun

Le projet de loi n° 13650 du 10 mai 2023 relatif à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie et à la loi de financement de la nouvelle région Normandie...





1

PANIER DU MONDE



OJM / Rapport du jury | jury report

71

MENTION / 4^e PRIX — MENTION / 4th PRIZE

3



Architecte pilote / Lead architect
Toshiko Mori Architect, PLLC

199 Lafayette Street Suite #5A /
New York, NY 10012, Etats-Unis

Collaborateurs / Team members
Toshiko Mori, Jordan MacTavish, Charles Burke

Architecte coassocié /
Co-associated architect
dl-a designlab architecture SA

Rue Liotard 5 /
1202 Genève, Suisse

Collaborateurs / Team members
Ines Lamunier, Miya Akaoka

CONCEPT ARCHITECTURAL

Pour le nouveau siège de l'OIM, les auteurs du projet proposent une forme en ovale, avec une expression ouverte regardant le voisinage, comme symbole d'un accueil provenant de toutes les directions en lien avec l'évolution des flux migratoires.

INSERTION DANS LE SITE

L'implantation légèrement inclinée tente la préservation des arbres à l'est, et le dialogue avec le bâti existant à l'Ouest.

La forme géométrique pure de la proposition a retenu l'attention du jury, de même que le système de double entrée pour le personnel de l'OIM et le public et les VIP au travers d'un pavillon distinct définissant la cour d'entrée et intégré dans un aménagement paysager.

ORGANISATION DU PROGRAMME

La forme ovale se décline pour devenir un atrium, le lieu de circulation majeure, de rencontres informelles et de travail collaboratif, un fitness en toiture, tandis qu'un pavillon ovale articule l'entrée sur le site pour donner accès à l'espace public et aux salles de conférences enterrées.

Ces équipements communs sur le toit et le positionnement du restaurant avec accès à des extensions extérieures sont appréciés du jury, ainsi que l'atrium ovale reliant tous les niveaux de l'espace de travail au hall d'entrée et au niveau de la conférence.

La flexibilité de l'espace de bureau est limitée par la forme du bâtiment et les utilisateurs n'ont pas identifié comment le cloisonnement des bureaux se connecterait aux façades. Il y a aussi des préoccupations sur le climat des espaces intérieurs compte tenu des fenêtres ouvrant dans une façade vitrée à cavité.

L'emprise au sol est minimisée par un jeu de plateaux s'élargissant en s'élevant, permettant un dialogue d'ombre et de protection naturelle contre la pluie et la chaleur. Une double peau vitrée avec des volets d'ombrage intégrés est proposée pour des raisons acoustiques, ce qui classe la façade dans la catégorie complexe.

Une cafeteria est proposée au nord-est avec un prolongement extérieur généreusement planté et bienvenu qui génère une nouvelle place en lien avec le cordon boisé.

L'accès pour tous est facilité à l'extérieur grâce à l'aménagement paysager et à l'intérieur avec un accès facile aux ascenseurs et un plan clair et ouvert.

CONCEPT STRUCTUREL

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment en R+7-tatique sur deux niveaux de sous-sol. Le niveau de fond de fouille se situe à environ 3,75 mètres sous le niveau du sous-sol existant.

Le projet prévoit la réalisation d'un sous-sol en béton armé sur lequel repose une structure bois. Les deux noyaux, les colonnes et les dalles caissonnées sont prévus en bois.

Les concepteurs indiquent que le bâtiment repose sur une dalle d'épaisseur 80 cm qui prend appui sur une paroi moulée permettant de reporter les charges de la partie de bâtiment surplombant le parking en profondeur et ainsi, à priori de ne pas solliciter le parking et de ne pas imposer des modifications structurelles. Cette charge doit être transférée par une dalle et reprise par un linéaire de parois. La réalisation d'un tel transfert de charge n'est pas déraisonnable mais doit être étudiée avec attention.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

L'ovale oblong choisi par le projet permet une implantation assez délicate au sol et la préservation du cadre végétal, renforcé par un retrait marqué par rapport à la route des Nations et au chemin de la Riote. Cet écran vert plaît au jury, qui relève l'important potentiel, à la fois symbolique et qualitatif d'un parvis d'entrée généreusement planté côté route des Nations. Sur le versant ouest, en revanche, la relation avec le bâtiment existant, trop étroite et dominante, n'est pas satisfaisante.

CONCLUSION

La nouvelle façade du bâtiment du Siège de l'Organisation, du côté ouest, est très proche du Centre Administratif Morillons (CAM) voisin et soulève des préoccupations quant aux problèmes de proximité entre les utilisateurs des deux bâtiments, en particulier pour le personnel de l'OIM compte tenu d'une façade entièrement vitrée. Le vis-à-vis avec la façade du volume attenant est particulièrement délicat et nécessiterait une dérogation ou des adaptations jugées trop importantes.

Le positionnement du bâtiment à proximité du bâtiment CAM permet de préserver le corridor vert à l'est, mais l'accès aux livraisons tel que proposé menace la survie des chênes. Le jury déplore que les équipements liés au stationnement soient situés dans le domaine vital des arbres qui auraient mérités une mise en valeur plus qualitative.

La forme ovale présente aussi une certaine dureté, très unitaire, peu encline à marquer l'ouverture et la diversité attendue par le Maître d'ouvrage et les États membres. Sur la plan urbain, cette géométrie concurrence sans l'adoucir l'angle aigu du bâtiment voisin sur la route des Morillons.

Le centre de conférence est placé en sous-sol et souffrira d'un manque de lumière naturelle, même compte tenu de l'ouverture de l'atrium dans le hall. La voie d'accès VIP au niveau inférieur, en provenance du pavillon indépendant, n'est pas convaincante.

La structure en bois offre une grande flexibilité dans l'usage des plateaux mais le jury peine à comprendre un système statique qui paraît lui aussi complexe et exigeant, voire inexistant s'agissant du sous-sol. Le coût du projet a été jugé plus élevé que la moyenne.



EN

ARCHITECTURAL CONCEPT

The authors of the project propose an oval shape for the new IOM headquarters, expressing openness towards the neighbourhood, and symbolizing welcome from all directions, in line with the evolution of migration flows.

INSERTION INTO THE SITE

The slightly sloping implantation is meant to preserve the trees to the east, and the relationship with the existing building to the west.

The proposal's pure geometric shape captivated the jury's attention, as did the dual-entrance system for IOM staff and the public, and for VIPs via a separate pavilion that identifies the entrance courtyard and is integrated into the landscaping.

ORGANIZATION OF THE PROGRAMME

The oval shape becomes space for an atrium, where there is the most traffic, a place for informal meetings and for collaboration work, and a gym on the roof; an oval pavilion forms the entrance to the site and provides access to the public area and to the underground conference rooms.

The jury appreciated the shared facilities on the roof and the positioning of the restaurant with access to areas extending outside, as well as the oval atrium connecting all the workspace levels to the main lobby and the conference level.

The flexibility of office space is limited by the shape of the building and users have not identified how the partitioning of the offices would connect with the façades. There are also concerns about climate in the inside spaces, considering that the windows open within a double-skin façade.

The footprint on the ground is held to a minimum thanks to a system of levels that grow wider as they rise, allowing for shading and natural protection from rain and heat. For acoustics-related reasons, a glazed double-skin with built-in shutters to provide shade is proposed, and this classifies the façade as complex.

A cafeteria is envisaged to the north-east, with a generously planted and welcome outside extension, which creates a new space in conjunction with the wooded strip.

Outside, access for all is facilitated thanks to the landscaping, and inside, through easy access to the lifts and a clear and open plan.

STRUCTURAL CONCEPT

The project envisages the construction of a building (R+7+attic) with two basement levels. The bottom of the excavation would be about 3.75 meters below the level of the existing basement.

The project foresees the building of a reinforced concrete basement on which a wooden structure would rest. The two cores, the columns and the waffle slabs are to be made of wood.

The designers state that the building rests on an 80-cm thick slab which itself abuts a diaphragm wall, making it possible to transfer into the ground the weight from the part of the building overhanging the garage; a priori, this avoids placing stress on the garage and averts the need for structural modifications. This weight must be transferred through a slab to a series of walls. Executing such a transfer of weight is not unreasonable but merits close study.

OUTDOOR FACILITIES

The oblong oval chosen by the project allows for a fairly delicate implantation into the site and the preservation of the surrounding vegetation, enhanced by a marked distance from the route des Nations and from the chemin de la Rirole. The jury is pleased with this green space, and underscores the significant potential, both symbolic and qualitative, of a generously planted entrance forecourt facing the route des Nations. On the western side, in contrast, the overly close and dominant relationship with the existing building is unsatisfactory.

CONCLUSION

The new west-facing façade of the organization's headquarters building is rather close to the neighbouring Morillons Administrative Centre (CAM) and raises concerns over questions of proximity between the users of both buildings, especially for IOM staff, considering that one façade is made entirely of glass. The location opposite the façade of the adjacent building is especially delicate and would require a derogation or adaptations that are deemed too extensive.

Locating the building close to the CAM building makes it possible to preserve the green corridor: in the east, but the proposed

delivery access jeopardizes the survival of the oaks. The jury regrets that parking-related equipment is being placed in the area vital to the trees, which merit being showcased in a better manner.

The oval shape also conveys a certain austere, highly centralized quality, not well suited to reflecting the openness and diversity expected by the contracting authority and Member States. In terms of urban development, this geometry competes with, but fails to soften the sharp angle of the neighbouring building on the route des Morillons.

The conference centre is located at basement level and will suffer from a lack of natural light, even considering the openness of the atrium in the hall. The VIP access point on the lower level, which comes from an independent pavilion, is not convincing.

The wooden structure affords great flexibility in the use of the different levels, but the jury has difficulty understanding a system of mechanics that seems complex and demanding, or even non-existent in the basement. The cost of the project has been judged to be higher than average.

CON COMPETITION - NEW HEADQUARTERS | HANSEN RUI NOBRE



SECTION 1/100



Program & Section

The program of the new headquarters is a complex one, involving a mix of office space, meeting rooms, and a large, open-plan area for collaborative work. The building is designed to be a hub for innovation and creativity, with a focus on sustainability and social responsibility. The section shows the building's internal structure, including the large, open-plan area and the various meeting rooms and offices.

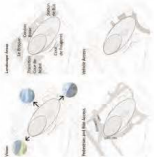
Program & Section

The building is designed to be a hub for innovation and creativity, with a focus on sustainability and social responsibility. The section shows the building's internal structure, including the large, open-plan area and the various meeting rooms and offices. The building is designed to be a hub for innovation and creativity, with a focus on sustainability and social responsibility.

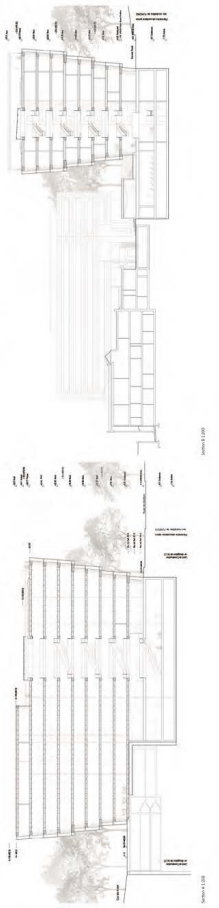
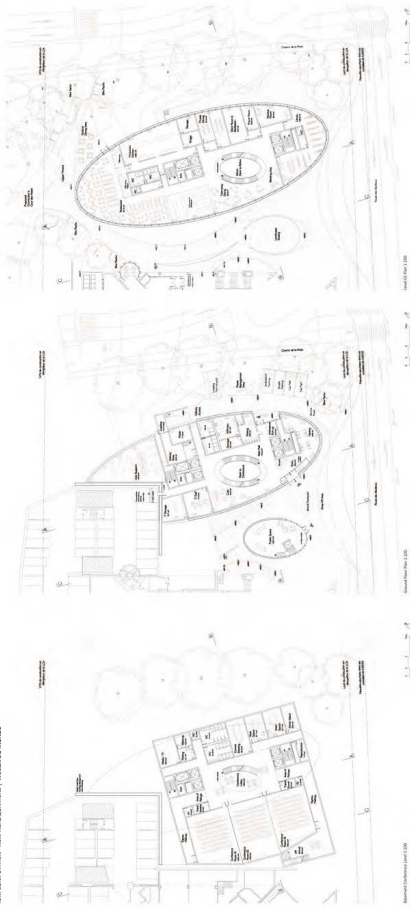
Program & Section

The building is designed to be a hub for innovation and creativity, with a focus on sustainability and social responsibility. The section shows the building's internal structure, including the large, open-plan area and the various meeting rooms and offices. The building is designed to be a hub for innovation and creativity, with a focus on sustainability and social responsibility.

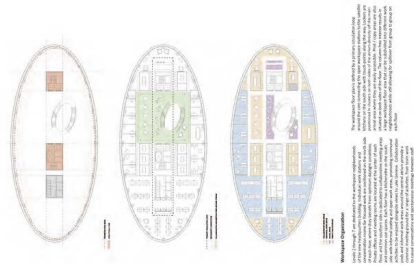
The building is designed to be a hub for innovation and creativity, with a focus on sustainability and social responsibility. The section shows the building's internal structure, including the large, open-plan area and the various meeting rooms and offices. The building is designed to be a hub for innovation and creativity, with a focus on sustainability and social responsibility.



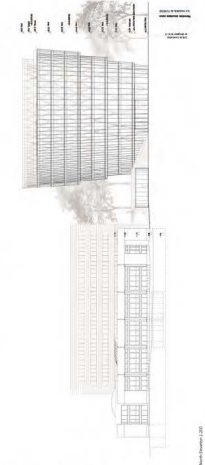
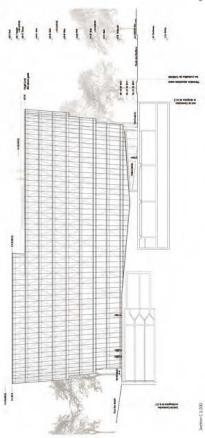
ONE COMPETITION - NEW APARTMENTS | PHASE 2B - MONTE



SONA COMPETITION - NEW HEADQUARTERS | PARKER DU NOUVE



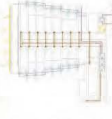
The building is a multi-story structure with a central core and a large atrium. The building is designed to be a modern, sustainable structure with a focus on natural light and ventilation. The building is surrounded by landscaping and parking areas.



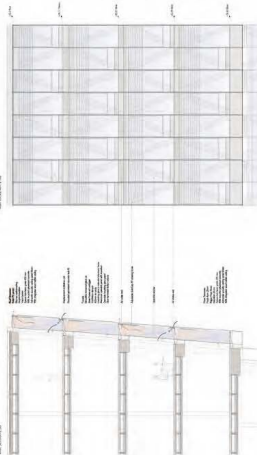


Downloaded At: 11:53 11 September 2009

the 1990s, the use of the term "cognitive" has been associated with a more affective and embodied approach to learning. This approach has been associated with the use of the term "situated cognition" (Brown et al., 1989; Lave & Wenger, 1991). This approach has been associated with the use of the term "situated cognition" (Brown et al., 1989; Lave & Wenger, 1991). This approach has been associated with the use of the term "situated cognition" (Brown et al., 1989; Lave & Wenger, 1991).



© 2001 Blackwell Science Ltd



1997



Address: Weather Bureau

One project's major members of Intel and Northwestern University tested learning materials, resources, and delivery technologies. With a high emphasis on individualized instruction, the project's curriculum was designed to be self-paced and self-administered, resulting in the integrated learning system in which students were able to learn at their own pace. One of the project's most notable results was the use of a self-paced, self-administered learning system that allowed students to learn at their own pace and to learn in a self-paced, self-administered learning system. The project's major results included the use of a self-paced, self-administered learning system that allowed students to learn at their own pace and to learn in a self-paced, self-administered learning system. The project's major results included the use of a self-paced, self-administered learning system that allowed students to learn at their own pace and to learn in a self-paced, self-administered learning system.



The estimated financial resource affects various methods of business which means individual firms have to pay a larger amount. The firms are also affected by financial market behavior. A large financial market is characterized by financial mobility, given the building of a bank, which may result in the propagation of diversity of the organization's value groups.



James B. Brashers-Krug, PhD, and David J. Brashers-Krug, PhD

THE NEST



OIM / Rapport du jury | jury report



Architecte pilote / Lead architect
Diller Scofidio + Renfro LLC
 601 West 26th Street #1680 /
 New York, NY 10001, États-Unis

Collaborateurs / Team members
 Elizabeth Kohn, Charles Renfro,
 Benjamin Ginsburg, Charles Gorman,
 Matthew Ostrow, Lynn Barnik

Architecte coassocié /
 Co-associated architect
Itten + Brechtühl AG
 Rote Gasse 1 /
 1201 Genève, Suisse

Collaborateurs / Team members
 Robin Kirschke, Philippe Bédet

Ingenieur civil (consultant) /
 Civil Engineer (consulting)

Buro Happold
 100 Broadway, 23FL /
 New York, NY 10005, États-Unis

Collaborateurs / Team members
 Wade Pringle

Paysagiste (consultant) /
 Landscape architect (consulting)

Atelier Mielting
 Paris

Collaborateurs / Team members
 Justine Mielting

CONCEPT ARCHITECTURAL

Les auteurs répondent au programme par une forme unitaire, une structure d'accueil, qui s'expose, avec une peau complètement transparente, dématérialisée presque.

INSERTION DANS LE SITE

Le projet propose une réponse formelle à la parcelle et à son binôme voisin, en développant un losange élégant qui semble sortir de terre, avec une structure en maillage intérieur qui porte une façade totalement vitrée comme un rideau suspendu.

ORGANISATION DU PROGRAMME

L'espace d'entrée est très fluide et facilite l'accès des délégués au centre de conférence et propose un cheminement clair au personnel vers les étages des bureaux.

L'espace de travail est très lumineux et aéré selon les images fournies mais serait en réalité plutôt inefficace, compte tenu des plans d'aménagement proposant des postes de travail dans l'espace central sans vue directe sur l'extérieur et inutilisables selon la législation suisse comme espace de travail permanent. Le système de rampe à la périphérie du plan améliore la communication entre les niveaux, mais ajoute de la complexité et limite la flexibilité du plan.

En plus de la forme forte qui semble posée sur un socle étroit, le jury apprécie spécialement le projet, par son choix et son travail pour minimiser l'impact volumétrique émergent en développant une partie du programme sur trois sous-sols. L'assise du volume, liés aux accès et à l'espace public, est composée de deux niveaux qui s'étendent et s'articulent pour absorber de manière fluide la pente du terrain.

Tout en offrant une façade et un rapport visuel avec l'extérieur appréciable, les salles de conférences se déploient sous un aménagement paysager totalement construit et dessiné, qui demandera un décaissement conséquent aux abords du domaine vital des 3 chènes.

Ainsi, le centre de conférence est placé sous terre avec des halls d'accès et des espaces de fonction pourvus de lumière naturelle et vue sur l'extérieur. Il est recouvert d'un toit en pente végétalisée qui se connecte de manière très compliquée à la base de la tour.

CONCEPT STRUCTUREL

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment en R+9 sur deux niveaux de sous-sol. Le niveau de fond de fouille -2 se situe à environ 4,0 mètres sous le niveau du sous-sol existant.

Le projet s'appuie sur un sous-sol en béton armé recyclé sur lequel reposent les noyaux également en béton armé recyclé. Le solde de la structure est en bois (colonnes et planchers) avec dalle de compression en béton armé.

Le projet prévoit une interaction limitée avec le parking au niveau de l'angle de celui-ci puisque le noyau du bâtiment se trouve en partie dans l'emprise du parking. Cette géométrie n'est pas de nature à perturber le fonctionnement du parking puisque les circulations ne sont pas impactées.

Il convient néanmoins de souligner que la réalisation des fondations du noyau pourrait être difficile en lien avec les structures hors sol et enterrées préexistantes.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

L'image nocturne du projet séduit par la transparence offerte et la légèreté de ce losange de verre posé sur un large socle. Ce dernier apparaît cependant comme « le prix à payer » pour obtenir cette silhouette élancée dans le paysage du quartier international. Le socle et les sous-sols sont en effet très invasifs à l'échelle de la parcelle, qui s'en trouve fortement remodelée et artificialisée. Le devenir des trois chènes séculaires est très incertain et le système de bocage, emblématique du Jardin des Nations et auquel ils appartiennent, est définitivement interrompu.

CONCLUSION

Le jury — et spécialement l'OIM — apprécie l'image d'ouverture du bâtiment, par une proposition de tour élancée et épurée, ainsi que son positionnement en rapport au bâtiment voisin, de même que l'élégante place d'entrée et le centre de conférence. La composition globale trouve un équilibre entre monumentalité et insertion dans le contexte.

Néanmoins, la structure forte qui se développe en couronne pour offrir une flexibilité et une circulation continue, ne semble pas réalisable, laissant beaucoup de zones sans appui.

Malgré un effort remarquable pour atténuer l'impact sur le site, le projet fait partie des propositions qui nécessitent des dérogations ou des adaptations bien trop importantes concernant les hauteurs ou les distances aux limites, pour le considérer comme réalisable.

Quant à la façade totalement vitrée, en plus d'être source de grande consommation d'énergie grise, elle semble ne pas offrir de protection optimale par rapport à l'éblouissement, à la chaleur et à la vue. Sa complexité technique, « façade active ventilée » apparaît comme fragile, peu pérenne et donc difficile pour l'entretien.



EN

ARCHITECTURAL CONCEPT

The authors respond to the programme with a single form, a host structure, which is exposed, by a completely transparent, even dematerialised skin.

INSERTION INTO THE SITE

The project proposes a response appropriate to the plot and to its neighbouring building, in the form of an elegant diamond-shaped structure that seems to emerge from the ground, with an inside mesh structure supporting a façade entirely of glass, like a hanging curtain.

ORGANIZATION OF THE PROGRAMME

The entrance area is very fluid and offers easy access to the conference centre for delegates, and clear access ways to the office floors for staff.

According to the images provided, the workspace is very luminous and airy, but in reality would be somewhat inefficient, considering layout plans that propose workstations in the central area with no direct view on the outside and which, under Swiss legislation, are not suitable for use as a permanent workspace. The ramp system at the edge of the layout improves communication between floors, but adds complexity and reduces the flexibility of the layout.

Besides the distinctive shape that seems to rest on a narrow base, the jury especially appreciates the project for its decision and endeavour to minimize the above-ground volume by developing a part of the programme on three basement levels. The base of the structure is connected to the accesses and the public area, and comprises two levels that extend and interrelate such that they fluidly absorb the slope of the land.

While offering a façade and an extensive visual relationship with the outside, the conference rooms are topped by an entirely constructed and designed landscape. This will necessitate considerable excavation in the vicinity of the area vital to the three oak trees.

The conference centre is thus located below ground, with access bobbles and functional areas having natural light and views on the outside. It is covered by a sloping, greened roof that connects to the base of the tower in a very complicated manner.

STRUCTURAL CONCEPT

The project envisages the construction of a building (R+9) with two basement levels. The bottom of the excavation (-2) is about 4 meters below the level of the existing basement.

The project has on a basement made of recycled reinforced concrete, on which the cores rest, themselves also of recycled reinforced concrete. The remainder of the structure is made of wood (columns and floors) with a reinforced concrete compression slab.

The project envisages limited interaction with the corner of car park, as the core of the building impinges somewhat on the car park's footprint. This configuration will not interfere with the functioning of the car park, as traffic flows are not affected.

It should be emphasized nonetheless that the building of the foundations of the core could be difficult, in relation to the pre-existing structures above and below ground.

OUTDOOR FACILITIES

The transparency and lightness of this glazed diamond-shaped structure resting on a large base render the night-time image of the project captivating. However, this large base seems to be «the price to pay» to have this sleek silhouette in the landscape of the international district. The foundation and basements are extremely invasive, with the result that the plot is being extensively remodelled and built up. The fate of the three long-standing oak trees is highly uncertain, and the bocage system that is emblematic of the Jardin des Nations, and of which they form part, is being permanently disrupted.

CONCLUSION

The jury — and the IOM in particular — appreciate the building's image of openness, conveyed by a sleek and streamlined tower; its positioning in relation to the neighbouring building, as well as the elegant entrance area and the conference centre. The overall composition strikes a balance between monumentality and integration into the context.

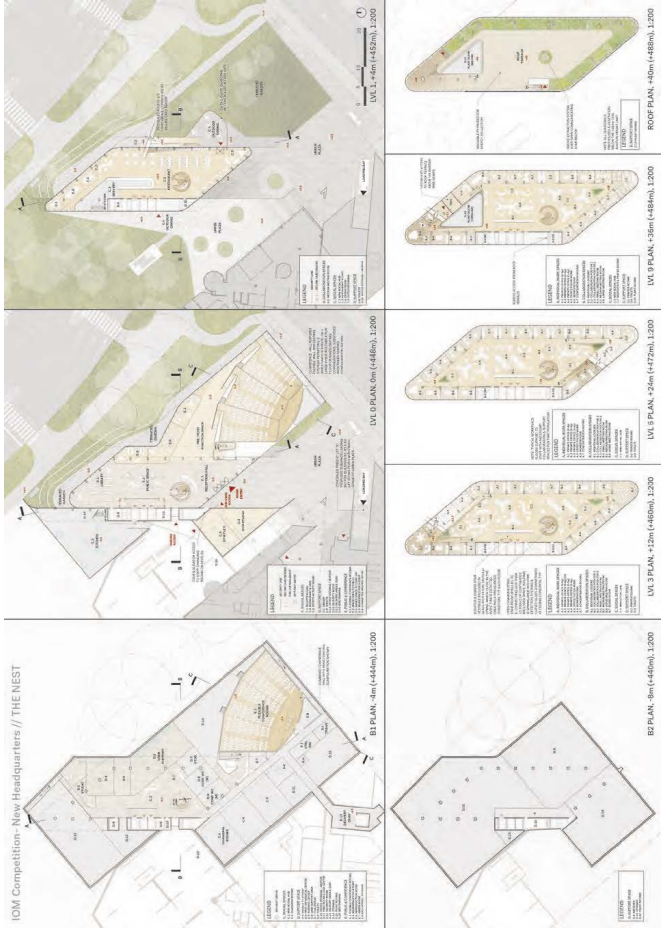
However, the distinctive, crown-like structure offering flexibility and continuous circulation, seems unrealistic, as it leaves many areas without support.

Despite a commendable effort to mitigate the impact on the site, the project is among those that call for derogations or adaptations that are much too extensive in terms of height or distance from the boundaries, to be considered feasible.

As regards the façade entirely of glass, besides generating considerable grey energy consumption, it does not seem to offer optimal protection when it comes to the glare, the heat and the view. Its technical complexity, as a «ventilated active façade», appears fragile, not very durable and therefore hard to maintain.



IOM Competition - New Headquarters // THE NEST



IOM Competition: New Headquarters // THE NEST



EAST ELEVATION, 1:200



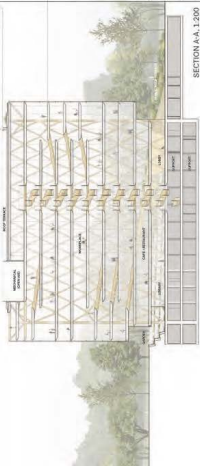
SOUTH ELEVATION, 1:200



WEST ELEVATION, 1:200



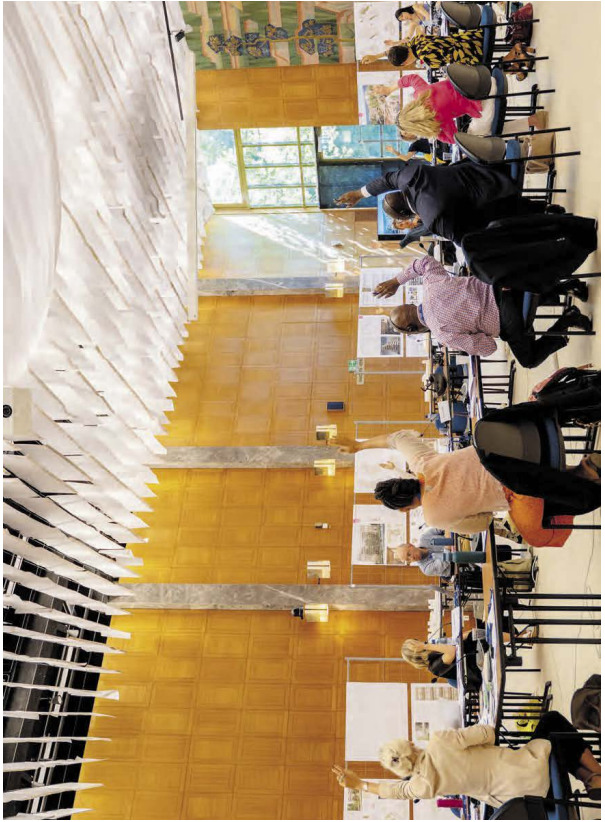
NORTH ELEVATION, 1:200



SECTION A-A, 1:200



SECTION C-C, 1:200



PROJETS NON PRIMÉS

par ordre d'arrivée

FR

NON-AWARDED PROJECTS

in order of arrival

EN



COMMON GROUND

3



Architecte pilote / Lead architect
Sharon Davis Design and Marvel
 31 Perry Street /
 New York, NY 10014, États-Unis

Collaborateurs / Team members
 Sharon Davis, Ma Lee, Jacob Smiley, Michael
 Diégido, Juan Plácido Guzmán, Laura Martín,
 Jonathan Marvel, Paul Healy, Tim Fryett, Gabrielle
 Székely, Hannelore Freer, Albert Comasala

Architecte coassocié /
 Co-associated architect
NOMOS Architects
 Rue Boissier 20 /
 1227 Les Acacias Genève, Suisse

Collaborateurs / Team members
 Karsten Versteegen



COMMON GROUND

COMMON GROUND

The Common Ground project is a multi-phase development in the heart of the city, designed to create a vibrant, mixed-use community. The project consists of several interconnected components, including a large-scale residential building, a commercial office space, and a public park area. The design emphasizes sustainability, with features such as green roofs, rainwater harvesting systems, and energy-efficient building materials. The project is set to be completed in 2025, and it is expected to significantly enhance the local economy and improve the quality of life for residents in the area.

PHASE 1: RESIDENTIAL DEVELOPMENT

The first phase of the project involves the construction of a large-scale residential building. This building will feature a mix of housing types, including single-family homes, townhouses, and multi-unit apartments. The design is inspired by traditional architectural styles, with a focus on creating a sense of community and belonging. The building will be surrounded by a landscaped park area, which will provide a space for residents to enjoy the outdoors and engage in recreational activities.

PHASE 2: COMMERCIAL DEVELOPMENT

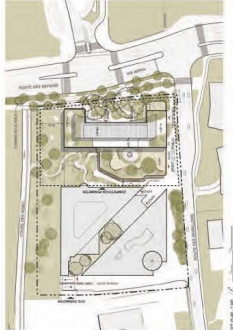
The second phase of the project involves the construction of a commercial office space. This building will be designed to attract high-tech companies and startups, providing them with a modern, collaborative work environment. The building will also include a public space, which will be used for community events and gatherings. The project is expected to create a significant number of jobs and stimulate economic growth in the area.

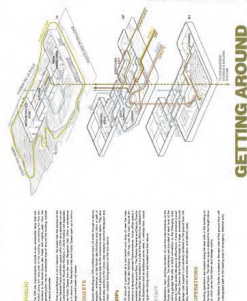
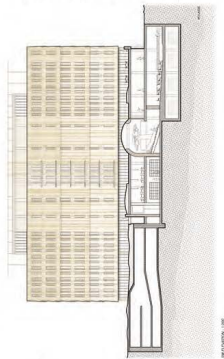
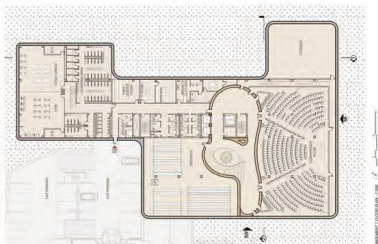
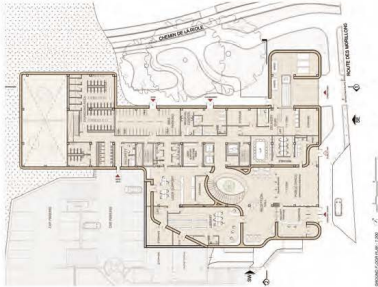
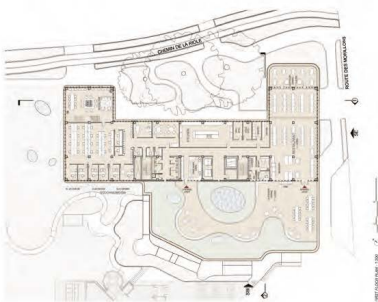
PHASE 3: PUBLIC PARK DEVELOPMENT

The third phase of the project involves the construction of a public park area. This park will be a large, open space with a variety of recreational facilities, including a playground, a sports field, and a walking trail. The park will be designed to be accessible to all members of the community, and it will provide a space for residents to enjoy the outdoors and engage in recreational activities. The project is expected to significantly enhance the local economy and improve the quality of life for residents in the area.

PHASE 4: INFRASTRUCTURE DEVELOPMENT

The fourth phase of the project involves the construction of infrastructure improvements, including a new road, a bridge, and a public transit station. These improvements will enhance the connectivity of the area and make it easier for residents to travel to and from the project site. The project is expected to significantly enhance the local economy and improve the quality of life for residents in the area.



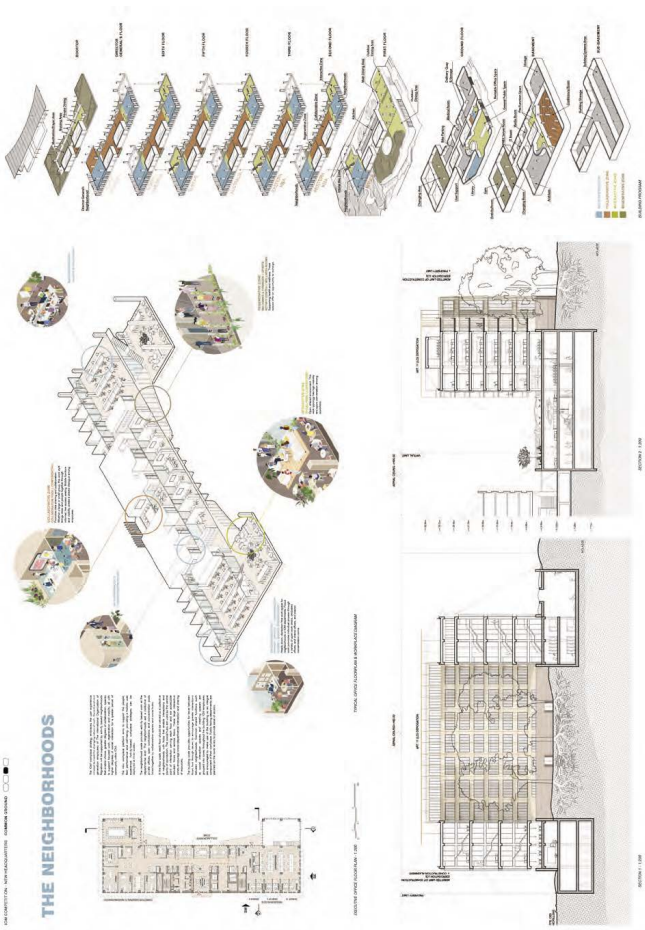


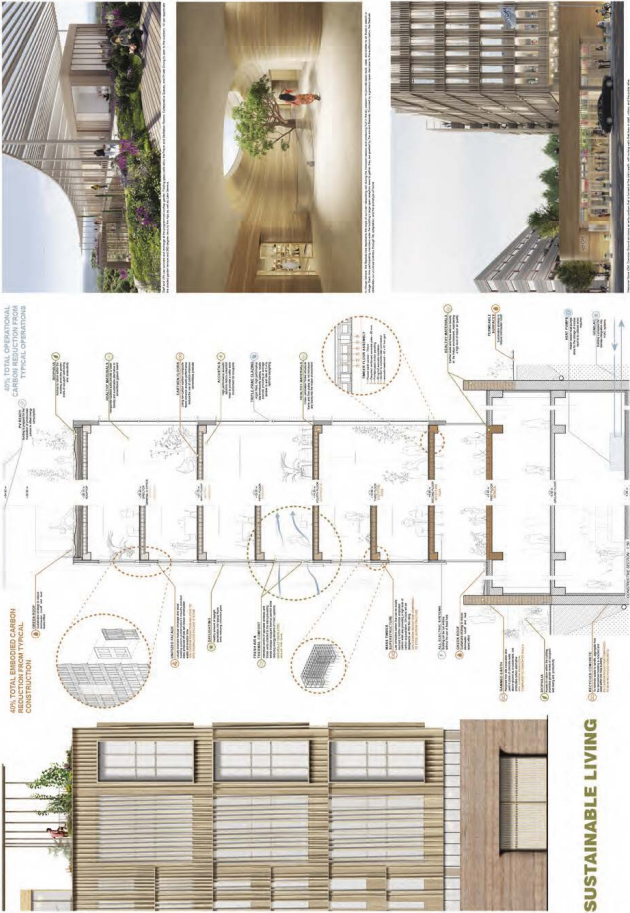
GETTING AROUND

PROBLEME The main problem is the lack of a clear and consistent way of getting around the building. The current layout is confusing and makes it difficult for visitors to find their way around. The main goal is to create a clear and consistent way of getting around the building, making it easier for visitors to find their way around.

SOLUTIONS The solutions proposed are to create a clear and consistent way of getting around the building, making it easier for visitors to find their way around. The solutions include creating a clear and consistent way of getting around the building, making it easier for visitors to find their way around.

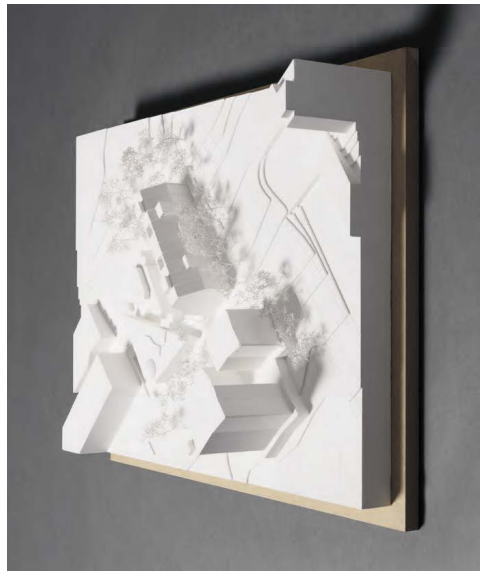
CONCLUSIONS The conclusions are that the current layout is confusing and makes it difficult for visitors to find their way around. The main goal is to create a clear and consistent way of getting around the building, making it easier for visitors to find their way around.





DOMICILE

4



Architecte pilote / Lead architect

HNNA Ltd

20-21 Wendock Road /
Londres N17GU, Royaume-Uni

Collaborateurs / Team members

Hannah Corlett

Architecte coassocié /

Co-associated architect

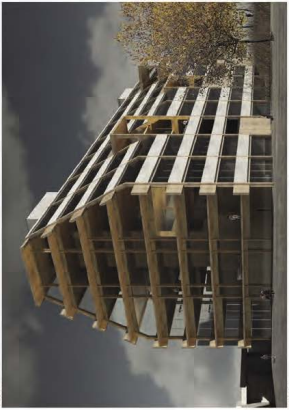
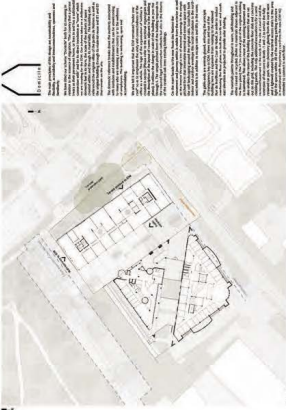
Burckhardt + Partner SA

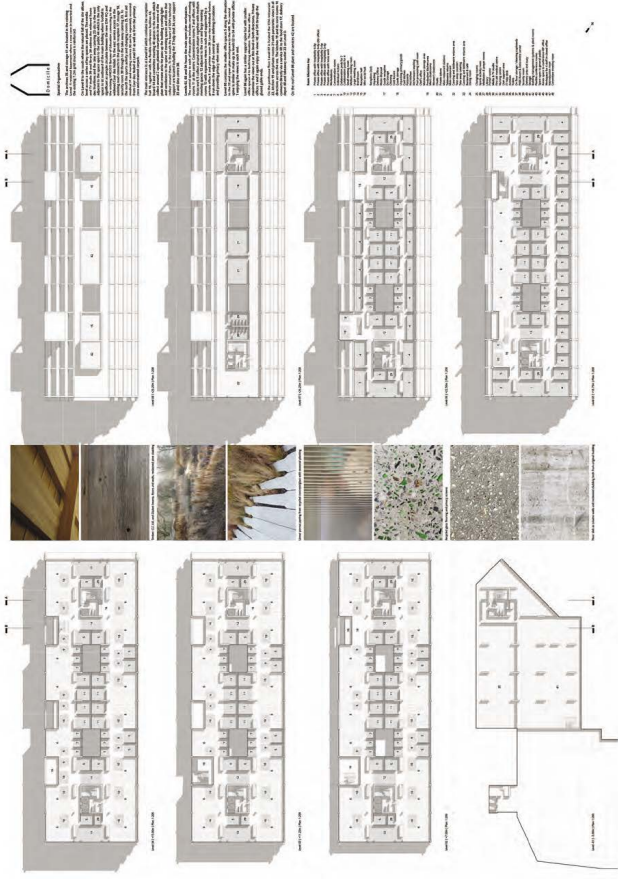
Rue des Musiciens 8 /
1205 Genève, Suisse

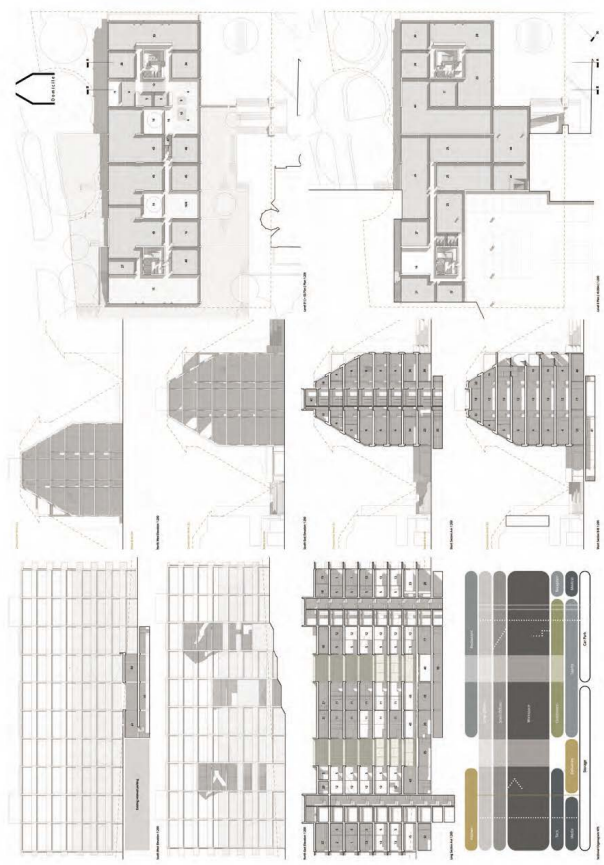
Collaborateurs / Team members

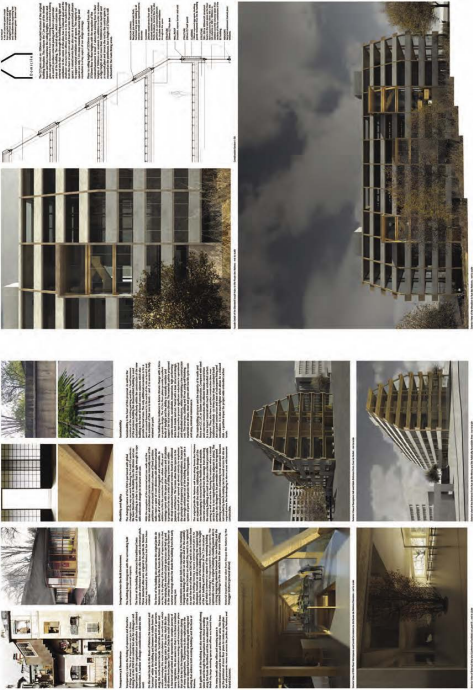
Nicolas Vaucher, Tobia Valli, Thierry Raess











ONE ROOF

5



Architecte pilote / Lead architect

NLE

Toren van Bogen 77 /
1013 JB Amsterdam, Pays-Bas

BRANCH OFFICE

36 Grace Arjoud Drive /
Off road 14, Admiralty, Lekki
Phase 1, Lagos, Nigeria

Collaborateurs / Team members

Kunlé Adesiyemi, Bernd Strijland,
Andrea Cappelletto

Architecte coassocié /

Co-associated architect

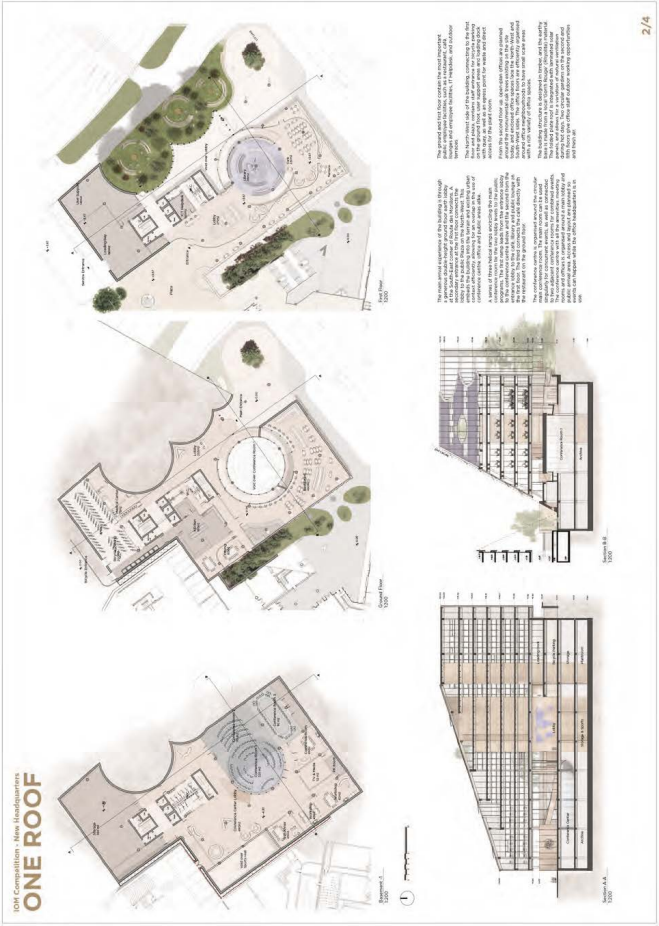
Frei & Stefani SA

Rue des Vieux Grenadiers 8 /
1205 Genève, Suisse

Collaborateurs / Team members

Boris Strain, Paola Grimaldo,
Xavier Ribera









A MONUMENT FOR EQUALITY

6



Architecte pilote / Lead architect

Adjaye Associates

The Edison, 223-231 Old Muryelbone Road /
NW1 5QT Londres, Royaume-Uni

BRANCH OFFICE

Godwin House
Agorinho Neto Circle
Accra, Ghana
GA-057-0286

Collaborateurs / Team members

Youssef Elmadfa, Peter Garmy,
Rachaela Pappas, Youssef Marwan,
Santiago Cala, Chemsile Egochi,
Joanna Rzewiska, Sweta Patel,
Robert Berenguer, Doron Von Belder

Architecte coassocié /

Co-associated architect

DL-C Architecture

et Construction

Rue du Nant 7 /
1207 Genève, Suisse

Collaborateurs / Team members

Alvaro Caballero, Thierry Decostard

Ingénieur civil (consultant) /

Civil Engineer (consulting)

B+S INGENIEURS CIVILS

Chemin Rieu 8 /
1208 Genève, Suisse

Collaborateurs / Team members

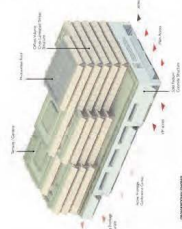
Marco Bichsel, Eleonore Gros



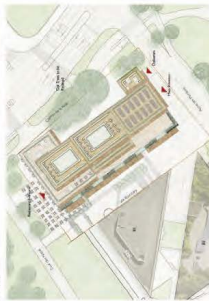
CHM Corporation - New Headquarters

A Monument for Equality

The new CHM Corporation headquarters is a landmark building that will serve as a monument to the company's commitment to equality and social responsibility. The building is designed to be a sustainable, high-tech office space that will attract top talent and promote a culture of innovation and collaboration. The building's design is inspired by the company's values and mission, and it is a testament to the company's commitment to creating a better world for all.



The building is designed to be a sustainable, high-tech office space that will attract top talent and promote a culture of innovation and collaboration. The building's design is inspired by the company's values and mission, and it is a testament to the company's commitment to creating a better world for all.



QIM Competition - New Headquarters
A Monument for Equality



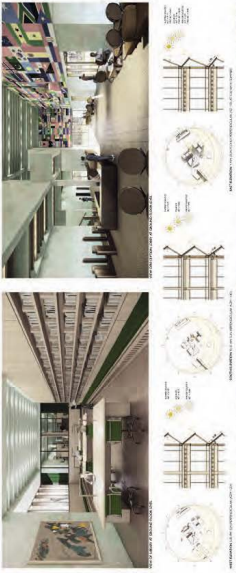
QIM Competition - New Headquarters
A Monument for Equality



THE QIM BUILDING: A MONUMENT FOR EQUALITY
The QIM Building is a new headquarters for the QIM Foundation, a non-profit organization dedicated to promoting equality and social justice. The building is designed to be a monument to the values of equality and social justice, and to serve as a center for the foundation's activities. The building is located in a prime location in the heart of the city, and is surrounded by lush greenery and trees. The building is a multi-story structure with a modern design, featuring large glass windows and a flat roof. The building is designed to be a center for the foundation's activities, and to serve as a place where people can come to learn, work, and live. The building is designed to be a monument to the values of equality and social justice, and to serve as a center for the foundation's activities.



THE QIM BUILDING: A MONUMENT FOR EQUALITY
The QIM Building is a new headquarters for the QIM Foundation, a non-profit organization dedicated to promoting equality and social justice. The building is designed to be a monument to the values of equality and social justice, and to serve as a center for the foundation's activities. The building is located in a prime location in the heart of the city, and is surrounded by lush greenery and trees. The building is a multi-story structure with a modern design, featuring large glass windows and a flat roof. The building is designed to be a center for the foundation's activities, and to serve as a place where people can come to learn, work, and live. The building is designed to be a monument to the values of equality and social justice, and to serve as a center for the foundation's activities.





Architecte pilote / Lead architect

Sebastian Irarrazaval

General John Obrien 2458 Vitacura /
Santiago, Chili

Collaborateurs / Team members

Sebastian Irarrazaval, Leonardo Quinteros,
B-Green

Architecte coassocié /

Co-associated architect

Tekme SA

Place de Cornavin 12 /
1201 Genève, Suisse

Collaborateurs / Team members

Olivier Cochard, Juan Hernandez

Ingénieur civil (consultant) /

Civil Engineer (consulting)

VPA / Valladares Pagliotti

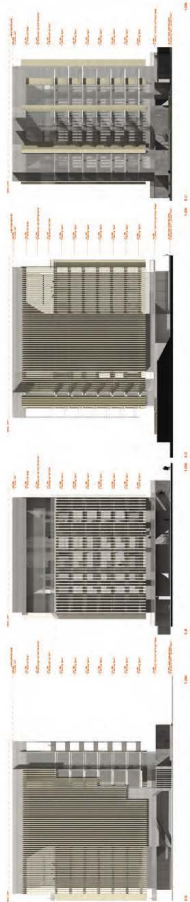
& Asociados

Av. Brasil 1000, Depto 323, Oficina 515 /
La Barnechea, Santiago, Chili











COMMON GROUND

9



Architecte pilote / Lead architect

Crossboundaries

Room 518A, Bldg. 39, 4 North Gongdi Road,
Electrical Research Institute /
Chaoyang District, Beijing 100027, China

Collaborateurs / Team members

Birkel Lenhardt, Hao Dong, Claudia Hertig,
Elena Gomez Migonell, Erik Chen, Ivan Chen,
Luis Enrique Torres Lira

Architecte coassocié /

Co-associated architect

CCHE Lausanne SA

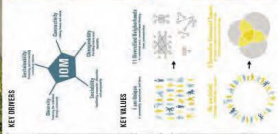
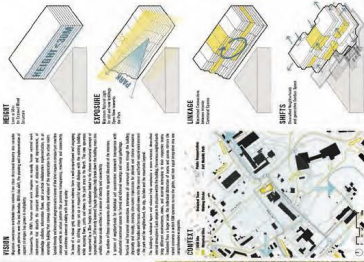
Rue du Grand-Pê 2b /
1000 Lausanne, Suisse

Collaborateurs / Team members

Claudia Hertig, Erik Chen, Hannes Eberhardinger,
Claudia Eberhardinger



10M COMPETITION - NEW HEADQUARTERS
"COMMON GROUND"



WORK REORGANISATION AND COLLECTIVE COMMUNAL SPACE



IN (FULL) BLOOM

11



Architecte pilote / Lead architect

Selgascano

C/Gescho 27 /
28012 Madrid, Espagne

Collaborateurs / Team members

José Sego, Luca Cano, Victor Jimenez,
Ines Olivieri, Paolo Tringali,
Sara Oualis, Jatio Diaz, Ying Zhu

Architecte coassocié /

Co-associated architect

d2 Architectes et Associés SA

Chemin du 23-Août /
1205 Genève

Collaborateurs / Team members

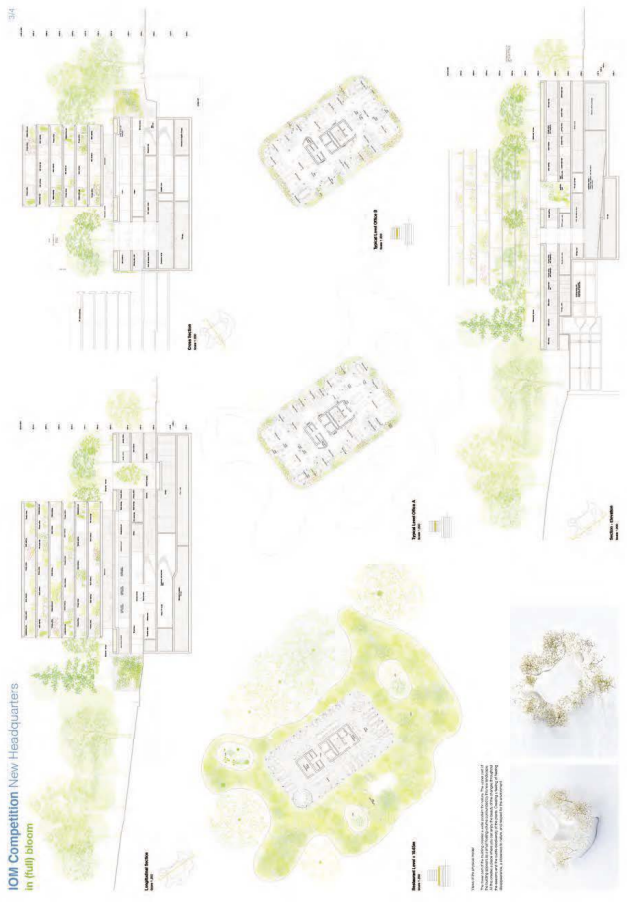
Patrick Demuylder, Anna Chavannes



IOM Competition New Headquarters
in [full] bloom

204





10M Competition New Headquarters
in [full] bloom

- 1. Concept: A new headquarters building that is a model of sustainability and innovation.
- 2. Location: The building is located in a prime location in the heart of the city.
- 3. Design: The building is designed to be a model of sustainability and innovation.
- 4. Materials: The building is constructed using sustainable materials.
- 5. Energy: The building is designed to be a model of energy efficiency.
- 6. Water: The building is designed to be a model of water efficiency.
- 7. Air: The building is designed to be a model of air quality.
- 8. Land: The building is designed to be a model of land use.
- 9. Community: The building is designed to be a model of community.
- 10. Future: The building is designed to be a model of the future.



The building is designed to be a model of sustainability and innovation. It is constructed using sustainable materials and is designed to be a model of energy efficiency. The building is also designed to be a model of water efficiency and air quality. The building is designed to be a model of land use and community. The building is designed to be a model of the future.



The building is designed to be a model of sustainability and innovation. It is constructed using sustainable materials and is designed to be a model of energy efficiency. The building is also designed to be a model of water efficiency and air quality. The building is designed to be a model of land use and community. The building is designed to be a model of the future.



12 JOURNEY THROUGH MYRIAD LANDSCAPES



Architecte pilote / Lead architect

SJK Architects

Unit 20, 2nd floor, Dewdas Mansion,
Borivali (Kandivli), Juhu Road,
Apurva Bunket, Mumbai

Collaborateurs / Team members

Shimul Javeri Kadir, Alvinia Gunt,
Prachi Kodum, Tushara Mahesh, Baldeep Raj,
Sania Shetty, Sivi Shah

Architecte associé /

Co-associated architect

AAG + Atelier d'architecture

Grivel + Girod SA

Parc du Château-Bainquet 26 /
1202, Genève

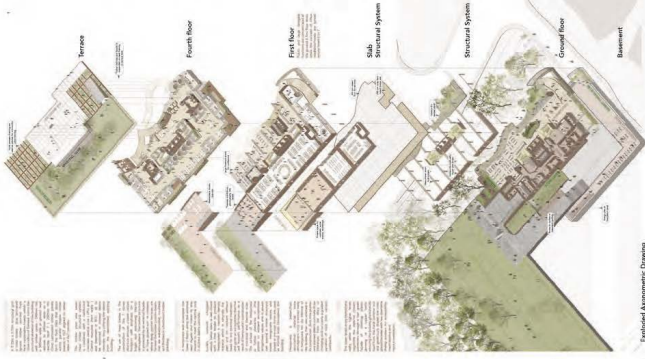
Collaborateurs / Team members

Gaëlle Nardi, Joram Girod de l'Ain



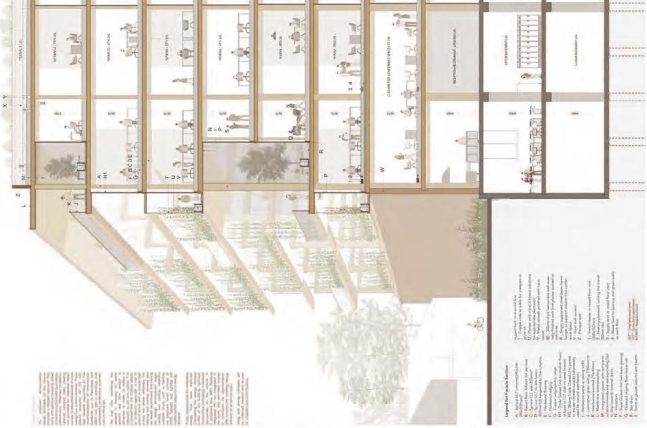
IOM Competition, New Headquarters_Journeys through Myraid Landscapes

- 1. Overall Building along N.E. axis
- 2. Making the Site Context
- 3. Concept through the town
- 4. Moving into the landscape
- 5. Interconnecting
- 6. Treating Context
- 7. Making the new landscape
- 8. Moving to the new landscape
- 9. Strengthening the new landscape
- 10. Journey through the new landscape



Exploded Axonometric Drawing

ICOM Competition, New Headquarters, Journeys through Myraid Landscapes



EARTH BASE

14



Architecte pilote / Lead architect

Anna Heringer & Martin Rauch

Office
6824 Solina, Autriche

Collaborateurs / Team members

Stefania Belleto, Marie Roels

Architecte coassocié /

Co-associated architect

Baumschlager Eberle Architekten

Davidstrasse 38 /
9000 Saint-Gall, Suisse

Collaborateurs / Team members

Ulrich Grawinkel, Jeremy Vansteenkiste,
Marie-Anne Grawinkel



IOM Competition - New Headquarters - Earth Base



View from the Avenue (left)



Green space (left) - Public space



View from the Avenue (right)

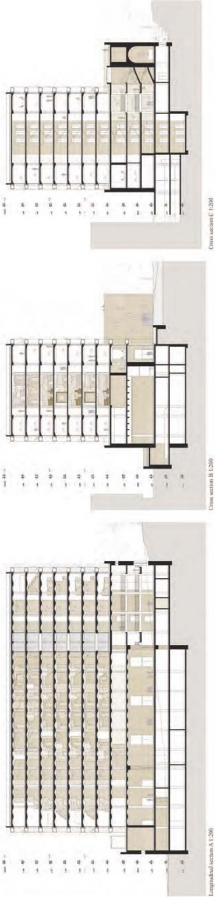
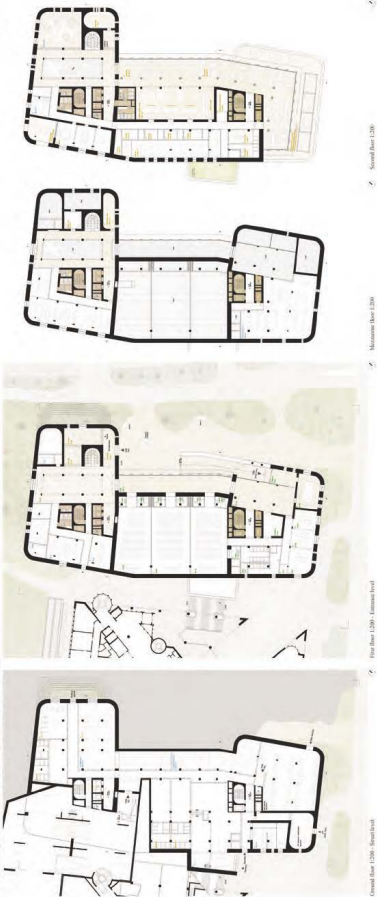
The building is a long, low structure with a series of vertical fins or louvers that create a rhythmic pattern of light and shadow. The facade is made of a dark material, possibly metal or stone, and the interior is bright and open. The building is surrounded by trees and a paved area with a few people walking. The site plan shows the building footprint, parking areas, and surrounding streets. A legend indicates 'Green space' and 'Public space'.



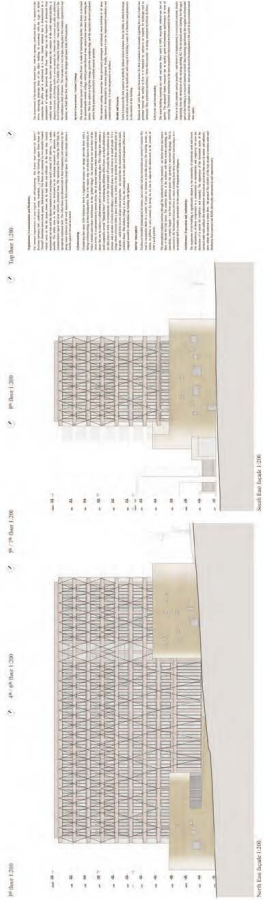
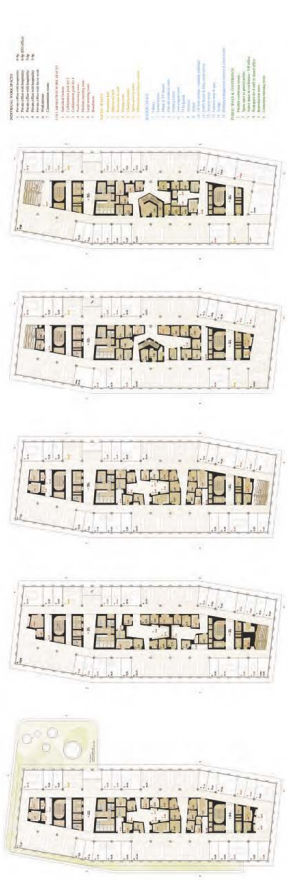
View of a modern building



IOM Competition - New Headquarters - Earth Base



IOM Competition - New Headquarters - Earth Base



IOM Competition - New Headquarters - Earth Base



View from the future city towards the new extension

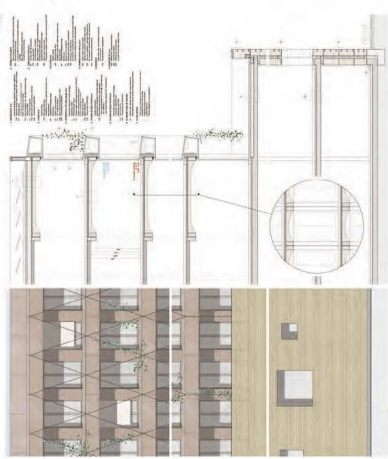
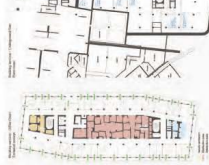
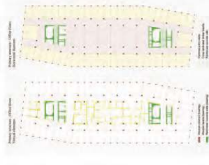


View from the future city towards the new extension



View from the future city towards the new extension

The Earth Base building is a modern, open-plan office space with large windows, wooden floors, and a central staircase. The building is surrounded by lush greenery and trees, and the view from the future city towards the new extension is shown in the rendering.





ACKNOWLEDGMENTS

The opinions expressed in this publication are those of the authors and do not necessarily reflect the views of the International Organization for Migration (IOM). The designations employed and the presentation of material throughout the publication do not imply expression of any opinion whatsoever on the part of IOM concerning the legal status of any country, territory or city, or of its authorities, or concerning its frontiers or boundaries.

IOM is committed to the principle that humane and orderly migration benefits migrants and society. As an intergovernmental organization, IOM acts with its partners in the international community to assist in meeting the operational challenges of migration, to advocate for fair and equitable treatment of migrants, and to promote social and economic development through migration, and uphold the human dignity and well-being of migrants.

Publisher: International Organization for Migration
 World Migration Centre
 P.O. Box 147
 1211 Geneva 19
 Switzerland
 Tel: +41 22 717 9111
 Fax: +41 22 798 6150
 Email: info@iom.int
 Website: www.iom.int

This publication was issued without formal editing by IOM. This publication was issued without IOM Research Unit (RES) endorsement. This publication has been issued without IOM Publications Unit (PUB) approval for adherence to IOM's brand and style standards.

© IOM 2022



Some rights reserved. This work is made available under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 License (CC BY-NC-ND 3.0/05).

For further specifications please see the Copyright and Terms of Use.

This publication should not be used, published or redistributed for purposes that would create a false impression of endorsement, advantage or monetary compensation, with the exception of educational purposes, e.g. to be included in textbooks.

Permissions: Requests for commercial use or further rights and licensing should be submitted to publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de/legalcode>